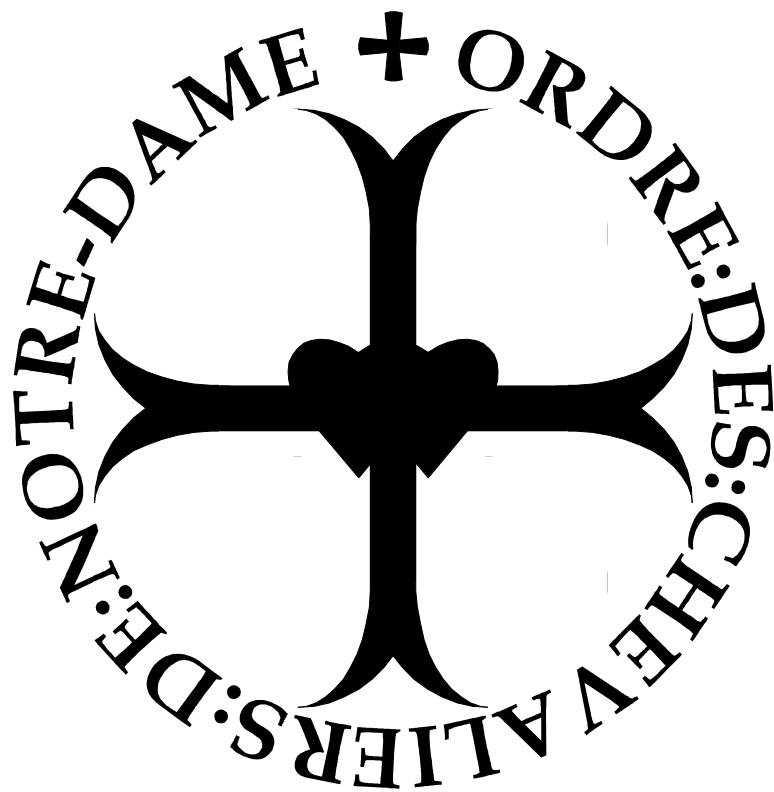


*Au nom de Notre-Seigneur Jésus-Christ
et de Notre-Dame*

Règle des chevaliers de Notre-Dame



à temps et à contretemps

Edition du 29 septembre 1958
Réédition du 31 mai 2000 – Fête de Marie Reine

Règle des chevaliers de Notre-Dame

IMPRIMATUR

Carnuti, die 22^a Augusti 1965
In festo Cordis immaculati B.M.V.

† Rogerius Michon
episc. Carnutensis

PROLOGUE

Chrétien qui te prépares à lire cette Règle, dégage pour un instant ton esprit des soucis terrestres, et plonge ton regard dans le mystère de Dieu. C'est dans les perspectives divines que tu es invité à choisir un nouveau genre de vie, caractérisé par la fidélité absolue au Seigneur. Car ce petit livre n'intéresse pas seulement ton intelligence, mais aussi ta volonté, ton corps, tes actes. Si tu acceptes le programme qu'il te propose, il te faudra devenir un autre homme, un chevalier prêt à soutenir de durs combats pour l'honneur de Dieu, décidé à bâtir un monde chrétien conforme au dessein divin. Si tu crains l'effort et recherches ta propre tranquillité, si tu acceptes sans révolte le règne de la médiocrité, de l'hypocrisie et du vice, ce livre n'est pas pour toi : ferme-le, et demeure dans ta fausse paix.

Sinon, recueille-toi, et écoute.

Le Christ Jésus, Verbe éternel de Dieu et *premier né de toutes créatures*¹, a été oint Roi sur tout ce qui existe. Rien n'échappe à son Empire, tout vient de Lui, tout retourne à Lui, tout est pour Lui. Il est *l'Alpha et l'Oméga, le commencement et la fin*² de toutes choses.

L'univers créé par Dieu est un tout harmonieux ordonné à la gloire du Christ-Roi, et par le Christ, à la louange de la très sainte et indivisible Trinité. La création est lumière, ordre et hiérarchie.

Le péché seul, par une mystérieuse permission divine, affecte cette harmonie, trouble cet ordre, obscurcit pour un temps cette clarté. Les Puissances du mal ont entraîné dans leur révolte une partie du monde visible, et ce monde gémit dans les ténèbres que n'éclaire plus le Soleil de Justice.

Mais le Verbe incarné, né de Marie Immaculée, mort sur la croix et ressuscité pour nous donner la vie, a porté au dragon le coup fatal. Le monde est devenu un immense champ de bataille que les enfants de la Jérusalem céleste, soutenus par les milices sacrées de l'Archange Michel, disputent aux cohortes infernales. Lorsque les fidèles de l'Église, sous l'influx de la grâce divine, font pénitence, répandent leurs prières et témoignent jusqu'au sang, l'Esprit se répand, les forces du chaos reculent, l'armée angélique détrône les hiérarchies infidèles, la vérité triomphe. Quand les fidèles se relâchent et perdent leur ferveur, Dieu permet un retour offensif des Puissances de Ténèbres ; des peuples entiers sont arrachés à l'Église ou maintenus loin de l'Évangile, et livrés à l'esclavage de Satan.

Dans ce combat sans trêve et sans merci, vas-tu rester inerte, au risque de te laisser, toi aussi, submerger par les ténèbres ? La victoire est à portée de ta main ; le Seigneur te le dit : *Ayez confiance, j'ai vaincu le monde*³ et *la victoire qui a vaincu le monde, c'est notre Foi*⁴.

Puisque le Christ notre Roi t'a choisi, rejette loin de toi toute mollesse ou tiédeur, toute lâcheté ou compromission, te souvenant que le Seigneur vomit les tièdes⁵. Prépare-toi au contraire à lutter virilement, selon le précepte de l'Apôtre : *Prenez l'armure de Dieu, afin de pouvoir résister au jour mauvais, et après avoir tout surmonté, rester debout*⁶ ; et plutôt que l'ennemi déjà vaincu, crains pour toi cette condamnation infamante : *Maudit qui fait mollement l'œuvre du Seigneur ! Maudit qui refuse le sang à son épée !*⁷

Sache que l'Épée n'est pas un vain symbole : celle que l'Église bénit et remet au chevalier signifie une mission spéciale au sein de l'immense armée de Dieu, et la grâce d'état pour l'accomplir. Cette mission consiste à *élargir ici-bas les frontières du Royaume de Dieu*⁸, à renverser le faux ordre luciférien du monde pour bâtir sur ses ruines une société humaine soumise à la royauté du Christ et propice au salut éternel du grand nombre.

*Car la nation et le royaume qui ne serviront pas le Christ périront et seront entièrement exterminés*⁹, tandis que *la gloire temporelle de la cité terrestre consolide les biens célestes au lieu de les détruire, pourvu que nous voyons en elle une figure assurée de notre Mère qui est au ciel*¹⁰.

Écoute les paroles de ta Mère l'Église ; elles t'indiquent la voie royale de la chevalerie :

1- Col 1, 15.

2- Ap 22, 13.

3- Jn 16, 33.

4- 1 Jn 5, 4.

5- Cf. Ap 3, 16.

6- Ep 6, 13.

7- Jr 48, 10.

8- Léon GAUTIER, *La Chevalerie*, I, 10.

9- Is 60, 12 — *Office du Christ-Roi*, Laudes, V^e antienne.

10- Saint Bernard, *Éloge de la Nouvelle Chevalerie*, aux chevaliers du Temple, III, 6.

Prends cette Épée :

*Exerce avec elle la vigueur de la justice,
Abats avec elle la puissance de l'injustice ;
Défends avec elle l'Église de Dieu et ses fidèles,
Disperse avec elle les ennemis du Christ.*

*Ce qui est abaissé, relève-le,
Ce que tu auras relevé, conserve-le,
Ce qui est injuste ici-bas, abats-le,
Ce qui est selon l'ordre, fortifie-le.*

*C'est ainsi que, glorieux et fier du seul triomphe des vertus,
Magnifique dans le culte de la Justice,
Tu parviendras au Royaume d'En-Haut,
Où, avec le Christ dont tu portes la ressemblance,*

Tu régneras éternellement !¹¹

Sans confusion des pouvoirs, la chevalerie rétablit un lien entre la cité terrestre et la cité céleste. Comme l'Épée flamboyante du Chérubin à l'entrée du Paradis, l'Épée chevaleresque protège la Chrétienté contre les intrusions du monde profane. La chevalerie est temple intérieur et forteresse extérieure : elle oppose au déferlement des forces lucifériennes le rempart inexpugnable d'une fidélité sans défaillance. *Le monde entier est plongé dans le Malin*¹² : avec l'Épée chevaleresque, tu reçois mission et grâce pour arracher au Malin la cité terrestre.

Une mission aussi sublime, tu ne peux la remplir sans une conversion totale de tout ton être à Dieu. Tu mèneras le combat spirituel en même temps que le temporel. Tu n'auras d'autre ambition que celle de servir ton Roi le Christ avec fidélité et docilité. Tu ne reculeras devant aucun effort pour atteindre cette fin ; tu devras te briser toi-même, étouffer ton orgueil, mépriser ta vie en ce monde ; à l'école de Marie, Notre-Dame, tu rechercheras l'humilité, l'effacement volontaire, l'abandon total par générosité d'amour, jusqu'au sacrifice. Tu rejetteras avec horreur l'esprit du monde pour acquérir un esprit purement surnaturel. Tu reconnaîtras dans toutes les choses visibles une épiphanie des invisibles, et tu travailleras à rendre aux hommes tes frères le sens du sacré. Tu feras en sorte que la nature, la famille, le travail, la science, l'art, l'organisation politique même, redeviennent pour tous transparents au divin et porteurs de grâce.

Au milieu du combat, souviens-toi du cri du Prophète : *Maudit l'homme qui se confie dans l'homme*¹³, et mets ta confiance en Dieu seul ; car il est écrit : *La victoire à la guerre n'est pas dans la multitude des combattants, c'est du ciel que vient la force*¹⁴ et encore : *On équipe le cheval pour le jour du combat, mais du Seigneur dépend la victoire*¹⁵. D'ailleurs, morts ou vifs, *nous sommes au Seigneur*¹⁶ et la défaite selon la chair est victoire selon l'esprit.

Si tu as su combattre virilement, tu mériteras de t'entendre appliquer les paroles sacrées : *Par toi seront rebâties des ruines antiques, tu relèveras les fondements des générations passées, on te nommera réparateur de brèches, restaurateur des sentiers pour l'habitation*¹⁷.

Et quand le Christ en gloire reviendra par Marie pour prendre possession de son Royaume comme un chevalier victorieux, *Roi des rois et Seigneur des seigneurs*¹⁸, tu te joindras à l'innombrable Armée céleste revêtue de blanc, et tu recevras la part de ton héritage ; car Il est fidèle, Celui qui a promis : *Le vainqueur, je le ferai asseoir avec moi sur mon trône, comme moi aussi j'ai vaincu, et me suis assis avec mon Père sur son trône*¹⁹.

A Lui seul, la gloire, la louange et la jubilation, avec le Père et l'Esprit-Saint, dans la Sainte Église, aux siècles des siècles. *AMEN.*

11 – Rituel d'adoubement, XIII^e siècle. La formule elle-même est au moins du IX^e siècle. On la trouve dans le sacre des rois de France jusqu'à celui de Charles X.

12 – 1 Jn 5, 19.

13 – Jr 17, 5.

14 – 1 M 3, 19 — cf. Ps 32, 16.

15 – Pr 21, 31 — cf. Ps 32, 17.

16 – Rm 14, 8.

17 – Is 58, 12.

18 – Ap 19, 16.

19 – Ap 3, 21.

PREMIÈRE PARTIE

L'ESPRIT DE L'ORDRE

I

DE LA FIN DE L'ORDRE DE NOTRE-DAME

1 L'Ordre des chevaliers de Notre-Dame a pour fin essentielle la gloire de Dieu par la Royauté universelle de son Fils, notre Seigneur Jésus-Christ. A cette Royauté, unique source de toutes bénédictions pour la création toute entière, nous croyons que le Seigneur a associé, comme sûr moyen d'y parvenir, sa très Sainte Mère la Bienheureuse Vierge Marie qui est aussi notre Mère. Elle est ainsi devenue *Reine du Ciel et de la terre par grâce, comme Jésus en est Roi par nature et par conquête* ²⁰.

2 C'est pourquoi les chevaliers reconnaissent la Très-Sainte-Vierge comme leur propre Dame et Suzeraine, et comme la Souveraine de leur Ordre. Ils s'attachent à Elle par le lien de l'hommage et de l'adoubement, de manière à l'avoir *toujours présente comme leur parfait modèle pour l'imiter et leur aide puissante pour les secourir* ²¹.

3 Ils se confient aussi en la garde du glorieux Archange saint Michel, prince de la chevalerie céleste et vainqueur de Satan ; ils le reconnaissent comme le Grand Maître de leur Ordre.

4 Parce que le chevalier est essentiellement le vassal du Seigneur Jésus à qui il doit le *service* dans la fidélité en retour de sa divine *protection*, la tâche suprême de la chevalerie est *d'élargir ici-bas les frontières du Royaume de Dieu* ²² ; l'Ordre de Notre-Dame travaille donc à *l'avènement du Règne social de Notre-Seigneur Jésus-Christ*, dont aucun individu ni aucune communauté ne peut rejeter l'autorité ; **il sert la Foi** par tous les moyens en son pouvoir, jusqu'en ses ultimes conséquences et ses plus rigoureuses applications ; **il défend la Sainte Église Catholique** sans défaillance sur quelque terrain qu'on l'attaque, par la prière et par les actes, contre toutes les sectes, hérésies et erreurs dénoncées par le Souverain Pontife.

5 Appuyés sur une connaissance réelle de la doctrine catholique, héritiers du patrimoine de la civilisation chrétienne dont ils sont constitués les gardiens et les défenseurs, en vertu de leur adoubement, les chevaliers dirigent leurs efforts vers la réalisation d'une **Chrétienté** prolongeant le Règne du Christ dans la cité terrestre, et qui soit comme le revêtement de son Corps Mystique, le rayonnement d'amour de son Sacré-Cœur, le surcroît promis à ceux qui cherchent d'abord le Royaume de Dieu et sa Justice.

6 En définitive, c'est à **la Paix du Christ** par le Règne du Christ et de Notre-Dame, hors laquelle il n'en est aucune autre vraie et durable, que les chevaliers, honorés par la tradition du beau nom de *«paisiers»*, s'attachent obstinément, selon le précepte de l'Écriture : *Recherche la paix et poursuis-la* ²³.

*
* *

7 Que tous les frères aient donc ces fins sans cesse présentes à l'esprit pour en faire leur propre règle, ainsi que ces autres choses qui en découlent. Les chevaliers de Notre-Dame détestent la volonté perverse des hommes qui veulent bâtir un monde sans Dieu. Ils refusent de toute leur énergie tout laïcisme sous quelque

²⁰ – Saint Louis-Marie GRIGNION DE MONTFORT, *Traité de la vraie dévotion à la Sainte Vierge*, 38.

²¹ – Ibid. 46.

²² – Léon GAUTIER, *La Chevalerie*, I, 10.

²³ – Ps 33, 15.

forme qu'il se présente. Ils repoussent le naturalisme, les idéologies trompeuses, les fausses libertés révolutionnaires définies et condamnées par les Pontifes Romains.

8 Les chevaliers de Notre-Dame dressent en face des lois impies (qui ne sont pas des lois) une opposition vigoureuse et sans défaillance. *Si les lois de l'État sont en contradiction ouverte avec la loi divine, si elles renferment des dispositions préjudiciables à l'Église ou des prescriptions contraires aux devoirs imposés par la religion, si elles violent dans le Pontife Suprême l'autorité de Jésus-Christ, dans tous ces cas, il y a obligation de résister, et obéir serait un crime dont les conséquences retomberaient sur l'État lui-même*²⁴. L'apôtre Pierre a dit, en effet : *Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes*²⁵.

9 Les chevaliers de Notre-Dame savent que le pouvoir temporel vient de Dieu et repose sur la Loi naturelle antérieure à la Loi divine positive ; mais ils savent aussi que la nature déchue ne peut atteindre sa perfection sans l'aide de la grâce. Ils s'emploient donc selon leurs moyens, à construire une cité terrestre qui non seulement proclame la Source divine de son autorité et reconnaisse les droits inaliénables des personnes, des familles et des communautés humaines, mais encore accepte dans toute son extension la juridiction spirituelle de l'Église sur la société politique et ses gouvernants.

10 Les chevaliers de Notre-Dame s'attachent à promouvoir dans tous les corps sociaux et dans tous les domaines de la culture humaine les principes de l'ordre chrétien. Ils veulent en conséquence pour leur propre pays des institutions publiques chrétiennes, l'union de l'Église et de l'État, la pratique publique du culte, l'instauration du Droit chrétien, la liberté de l'Église et la reconnaissance par l'État de ses droits imprescriptibles, la reconnaissance des droits de la famille en matière d'éducation et d'enseignement, une législation chrétienne du mariage et le respect de l'autorité paternelle, l'application de la doctrine sociale de l'Église et *l'organisation par corps de toute la Société*²⁶.

11 Les chevaliers de Notre-Dame chérissent leur Patrie terrestre, mais se refusent à l'idolâtrie de l'État. Ils aiment tous les peuples et veulent les unir au sein de la Chrétienté. Ils savent qu'il n'y a pas de paix sans unité, et qu'il n'y a pas d'unité véritable et durable en dehors du Christ et de l'Église. La paix vient d'En-Haut. Convaincus du droit de l'Église, dérivé de celui du Christ, d'enseigner le genre humain, de porter des lois et de diriger les peuples, ils s'emploient, selon leurs moyens, à faire prévaloir dans l'ordre international, le magistère et la juridiction du Souverain Pontife²⁷.

12 Les chevaliers de Notre-Dame sont gardiens de la Tradition. Ils se souviennent sans cesse que *la fidélité au patrimoine de la civilisation chrétienne, sa défense intrépide contre les courants athées ou anti-chrétiens est la clé de voûte qui ne peut être sacrifiée à aucun avantage passager, à aucune combinaison sujette à changement*²⁸. Pour eux reste sacrée cette règle antique : *Nihil innovetur, nisi quod traditum est*²⁹.

II

DE LA HIÉRARCHIE DANS L'ORDRE

1 L'Ordre de Notre-Dame ne fait pas acception de personnes, conformément à l'esprit de l'Évangile et aux principes fondamentaux de la chevalerie. Toutefois, il est évident que le plein exercice de la vie régulière suppose une certaine culture générale, et un minimum de ressources et de temps libre dont l'appréciation est laissée au jugement du parrain et du commandeur.

Bien que les personnes jouissant d'une influence sociale étendue soient naturellement appelées à la chevalerie, néanmoins il ne faut pas obéir, dans le recrutement, à des considérations purement humaines. Ce ne sont pas les riches et les puissants seigneurs de ce monde qui ont été les pionniers de l'Ordre chevaleresque à

24 – Léon XIII, Encyclique *Sapientiae Christianae*, 10 janvier 1890.

25 – Ac 5, 29.

26 – Pie XII, lettre à Charles Flory des Semaines sociales de France, 10 juillet 1946 : « La forme corporative de la vie sociale – et spécialement de la vie économique – favorise pratiquement la vie chrétienne concernant la personne, la communauté, le travail et la propriété privée ».

27 – Cf. Pie XI, Encyclique *Ubi Arcano Dei*, 23 décembre 1922 — Léon XIII, Encyclique *Officio Sanctissimo*, 22 décembre 1887 — Pie IX, *Syllabus*, 54, 8 décembre 1864, et Lettre apostolique *Multiplæces Inter*, 10 juin 1851.

28 – Pie XII, Radio-message pour le V^e Anniversaire du début de la II^e guerre mondiale, 1^{er} septembre 1944.

29 – Citée par Benoît XV, *Ad Beatissimi*.

ses débuts. Qu'on se souvienne toujours que l'Ordre n'est pas un rassemblement fortuit d'individus poursuivant chacun son but particulier, ni un cercle intellectuel et mondain, mais un corps organique constitué de membres unis à la vie, à la mort, dans l'amour et le service des mêmes grandes réalités.

C'est pourquoi le recrutement et la formation des jeunes gens est en principe préférable à celui des hommes mûrs et déjà formés en dehors de l'influence chevaleresque.

2 Les frères doivent abandonner leurs préjugés de classe, source de l'incompréhension mutuelle de tant de chrétiens, sans pour cela négliger de cultiver les vertus de leurs traditions familiales.

Si quelqu'un, dans l'Ordre, est de noble extraction, qu'il n'en tire pas vanité, mais à l'exemple de ses ancêtres, qu'il se surpasse lui-même en générosité et en sainteté, afin de devenir devant Dieu et devant les hommes un véritable aristocrate, un vrai chevalier.

Car si la qualité de chevalier suppose la noblesse de cœur, la qualité de chrétien, en ce qu'elle nous fait participer à la divinité du Roi des rois, nous élève à la plus haute noblesse qui soit au monde.

3 Il n'y aura donc dans l'Ordre que des Membres du Christ disposés selon une hiérarchie qui ne tient compte que de la valeur de chacun. *Dans ce renouvellement*, dit l'Apôtre saint Paul, *il n'y a plus ni grecs ou juifs, ni esclave ou homme libre ; mais le Christ est tout en tous*³⁰. Entrer dans l'Ordre de Notre-Dame, c'est tourner le dos au monde pour atteindre plus et mieux : car *un homme qui s'est engagé dans la milice de Dieu ne s'embarrasse point des affaires du siècle*³¹.

4 Le postulant, qui doit être âgé d'au moins dix-huit ans, sera confié à un chevalier, son parrain, désigné par le commandeur en raison de son jugement sûr, de sa piété fervente et de son observance irréprochable.

Le parrain doit examiner si le postulant cherche vraiment Dieu, s'il a du zèle pour la prière, la fidélité et l'humilité³², s'il aime l'Église et la Vérité catholique, s'il n'est venu que pour servir, à l'exemple du Seigneur et de sa Sainte Mère, enfin, s'il est attiré d'une façon toute particulière au service de Notre-Dame, ce qui est ici la véritable « pierre de touche ».

Il doit lui faire connaître, aimer et observer la Règle, et lui montrer qu'on *ne va pas à l'assaut du ciel avec de la lâcheté, mais qu'on ne le gagne qu'avec du courage et de l'esprit de sacrifice*³³. Et qu'il est vain de chercher à établir en ce monde la Royauté du Christ si l'on ne s'y est au préalable soumis soi-même.

Il doit encore développer en lui l'amour et la révérence des chevaliers pour Notre-Dame, le goût de l'Écriture Sainte et de la Liturgie, le désir de la Sagesse et de l'union à Dieu.

Le parrain veillera également au bon équilibre physique du postulant ; il lui inculquera l'estime du corps, de sa pureté, de sa vigueur, de sa beauté ; il lui montrera comment le discipliner et l'endurcir pour en faire un instrument docile de l'âme et de l'Esprit-Saint ; surtout s'il est jeune encore, il l'incitera à exercer son corps, car un chevalier doit toujours être prêt à combattre pour le Seigneur ; l'entraînement physique fait partie de l'ascèse chevaleresque.

Enfin, il le préparera, sous le contrôle du chapelain, à sa consécration à Notre-Dame, si ce n'est déjà fait, et à sa réception dans l'Ordre comme écuyer ; il choisira la date avec l'accord du commandeur³⁴.

5 Au jour fixé, le postulant fera ou renouvellera sa consécration à Notre-Dame en présence du commandeur, du chapelain et des autres membres assemblés en chapitre, et il sera reçu dans l'Ordre selon le Cérémonial. A partir de ce moment, il devra assister régulièrement aux chapitres de commanderie.

Sa formation, tout en gardant pour base la Règle, comme précédemment, portera sur la théologie en général, la doctrine traditionnelle de l'Église en matière politique et sociale, et la tradition chevaleresque. Elle se fera dans un esprit de prière, par le moyen de lectures et d'instructions orales dont la détermination incombe au commandeur. On ne perdra jamais de vue qu'il s'agit beaucoup plus pour des chevaliers d'acquérir une Sagesse surnaturelle qu'une simple culture de l'esprit. Car c'est de notre Sagesse, non de notre science, que le monde a besoin, comme il est écrit : *Un grand nombre de sages fait le salut de la terre*³⁵.

30 – Col 3, 11.

31 – 2 Tm 2, 4.

32 – Cf. *Règle de saint Benoît*, ch. LVIII.

33 – Pie XII.

34 – Cf. *Constitutions*, art. 3.

35 – Sg 6, 24.

6 Après un an ou davantage, mais pas avant l'âge de vingt et un ans, l'écuyer dont la conduite aura été satisfaisante, et qui aura fait ses preuves par une série d'actes positifs ou par une action d'éclat au service de l'Église, de la Patrie, du Prochain ou de l'Ordre, pourra être présenté par son parrain au commandeur pour la profession et l'adoubement. Celui-ci réunira les chevaliers en Chapitre d'Honneur et décidera de son admission.

L'écuyer émettra alors, selon le Cérémonial de l'Ordre, les trois vœux privés et perpétuels qui constituent la profession :

- *La conversion des mœurs*, engagement à vivre désormais, dans toutes les circonstances de la vie, avec la famille dont on est le chef, selon les lois de la chevalerie et selon la Règle de l'Ordre, dans l'état de vassalité vis-à-vis du Christ-Roi et de Notre-Dame ;

- *La fidélité à l'Ordre*, obéissance aux chefs de l'Ordre dans les limites de la Règle, et devoir d'entraide fraternelle envers tous ses membres ;

- *La défense de l'Église*, engagement spécial, analogue au vœu de croisade, à défendre l'Église, sa Hiérarchie, ses institutions, ses droits, même au péril de sa vie ; et à répondre à tout appel du Souverain Pontife pour accomplir toute mission, même pénible ou périlleuse, que Sa Sainteté daignerait confier à ses chevaliers.

Le nouveau profès veillera une nuit entière et recevra le lendemain, après avoir entendu la Messe et communiqué, la *Bénédiction du nouveau chevalier* selon le Pontifical Romain. Toute sa vie sera désormais consacrée au service de l'Église : qu'il se rende digne d'une telle grâce.

7 L'écuyer qui renonce temporairement ou même définitivement à faire profession et à recevoir l'adoubement, tout en désirant militer au sein de l'Ordre, porte le nom de *frère d'armes*. Il peut assumer des charges mineures, et garde la liberté de se retirer de l'Ordre par simple démission.

L'Ordre accepte également de jeunes garçons pour les préparer à la chevalerie : ce sont les *pages de Notre-Dame*.

Quant aux épouses des chevaliers, elles sont les seules *dames de l'Ordre* ; elles peuvent participer à certaines activités auxiliaires adaptées à leur condition, mais ne reçoivent aucune fonction hiérarchique.

8 Les chevaliers qui recevront la charge de diriger leurs frères, soit comme commandeurs, soit comme prieurs ou même comme Maître, se souviendront qu'ils détiennent une part de l'autorité du Christ-Roi, à qui ils devront un jour rendre compte de leur gestion, non seulement pour eux-mêmes, mais aussi pour la fidélité de leurs pairs.

Qu'ils se gardent donc d'exercer un pouvoir tyrannique ; qu'ils n'oublient pas que le commandement est un service, le plus haut de tous et le plus exigeant.

Qu'ils s'appliquent donc à la Justice et plus encore à la miséricorde, à l'humilité et à la *discretion, qui est la mère de toutes les vertus*. Qu'ils professent une doctrine irréprochable, et montrent à tous l'exemple d'une soumission parfaite à la Sainte Église. *Qu'ils s'étudient plus à se faire aimer qu'à se faire craindre*. Par-dessus tout, qu'ils observent tous les points de la présente Règle, afin qu'après avoir bien servi, ils s'entendent adresser par le Seigneur cette parole au bon serviteur : *En vérité, je vous le dis, le Maître l'établira sur tous ses biens* ³⁶.

9 A côté des dignitaires, l'Ordre comprend des chapelains : un chapelain général pour l'Ordre, un pour chaque prieuré national, un pour chaque commanderie.

Les chapelains ne sont pas placés sous l'autorité des dignitaires, mais forment une hiérarchie spéciale ; ils ne sont pas investis des pouvoirs hiérarchiques de l'Ordre, mais ont un rôle d'enseignement et de contrôle en tout ce qui concerne la doctrine, la spiritualité, la morale, les lois canoniques et la Liturgie.

Ils appartiennent de droit au chapitre correspondant à leur fonction.

Ils doivent se pénétrer de la Règle, guider la piété des chevaliers dans le sens qu'elle détermine, être des animateurs spirituels et de vivantes images du Seigneur Jésus qu'ils représentent sur terre.

Les prêtres et religieux, qui désirent appartenir à l'Ordre sans y remplir une fonction déterminée, ont le titre de chapelains conseils.

10 Ces normes sont reprises en détail, complétées et adaptées si c'est nécessaire aux circonstances de temps et de lieu dans les statuts organiques où l'on pourra inclure les légitimes traditions nationales de chaque prieuré, avec l'approbation de l'autorité compétente.

A la Règle s'adjoint en outre un Cérémonial.

³⁶ - Règle de saint Benoît, ch. LXIV — Mt 24, 47.

III

QUEL DOIT ÊTRE LE CHEVALIER DE NOTRE-DAME

1 Celui qui entre dans l'Ordre de Notre-Dame doit savoir tout d'abord qu'il fait au Christ le sacrifice de sa vie ; le triple vœu de sa Profession n'a pas d'autre signification. Il reçoit pour loi le Code d'Honneur chevaleresque, expression de son absolue fidélité à Dieu :

- I. Le chevalier combat pour le Christ et pour son règne.
- II. Le chevalier sert sa Dame la Vierge Marie.
- III. Le chevalier défend la Sainte Église jusqu'au sang.
- IV. Le chevalier maintient la tradition de ses Pères.
- V. Le chevalier combat pour la Justice, l'Ordre chrétien et la Paix.
- VI. Le chevalier mène contre le monde et son Prince une guerre sans trêve et sans merci.
- VII. Le chevalier honore et protège les pauvres, les faibles, les déshérités.
- VIII. Le chevalier méprise l'argent et les puissances de ce monde.
- IX. Le chevalier est humble, magnanime et loyal.
- X. Le chevalier est pur et courtois, ardent et fidèle.

2 Selon la conception de saint Bernard, le chevalier de Notre-Dame est soldat de Dieu : il unit la vie contemplative à la vie active pour livrer aux ennemis du Christ le double combat, surnaturel et naturel, et les frapper du double glaive.

3 Soldat, il l'est d'abord au sens du *bonus miles Christi Jesu*³⁷. Il doit porter en lui la décision sans retour des premiers chrétiens en face du paganisme, car il s'agit pour lui de changer de vie dans un monde et à la face d'un monde qui a renié le Christ. La foi au Christ dans la fidélité à l'Église est le roc inébranlable sur lequel il s'appuie, *non pas une foi mutilée, anémiée, édulcorée, mais une foi dans toute son intégrité, sa pureté, sa vigueur*³⁸. Sa première victoire, il doit la remporter sur soi par une véritable conversion ; son premier objectif, c'est la conquête de soi-même. Alors, mais alors seulement, il peut s'attaquer directement aux ennemis visibles de l'Église et de la Chrétienté, avec la certitude de vaincre.

4 Les étapes de cette conversion, la tradition mystique de la chevalerie les a décrites sous le nom de *Quête du Saint-Graal*, laquelle n'est pas autre chose que la recherche de Dieu même et de la Sagesse divine cachée dans le Cœur du Christ.

Cette quête spirituelle commence par la crainte filiale, comme il est écrit : *La crainte du Seigneur est le commencement de la Sagesse*³⁹. Elle implique une vie de recueillement et d'intimité avec le Seigneur et Notre-Dame, et sacrifie volontiers à cette intimité les plaisirs mondains, les spectacles trop fréquents ou légers, les conversations frivoles et oiseuses, la vie dérégulée et fantaisiste. Elle fuit l'agitation et le bruit, et se poursuit dans le silence intérieur. Elle n'avance que par la prière assidue et la méditation prolongée des saintes Écritures, par le renoncement à la mentalité du monde et par la pénitence. Elle triomphe d'épreuves nombreuses par la foi, la patience et les autres armes de lumière. Finalement, elle aboutit à la contemplation : le chevalier qui a trouvé la Sagesse tourne vers le monde un regard purifié ; il devient capable de discerner le grand dessein d'amour du Dieu vivant et d'y coopérer en plénitude.

5 Les chevaliers de Notre-Dame ne doivent pas vivre dans le luxe amollissant, mais rudement, comme des pèlerins en voyage, comme des soldats prêts à bondir au combat.

Ils doivent garder seulement le nécessaire, un nécessaire pratique et de bon goût, et bannir tout le superflu ; ils ne doivent pas s'attacher aux objets matériels, même si ceux-ci sont pour eux des souvenirs. Leur attachement va au Christ dont ils ont pris la Croix. Qu'ils s'appliquent donc à être *nus et dépourvus de tout*⁴⁰. Ils savent que leurs biens sont des prêts de Dieu dont une partie revient aux pauvres.

37 – 2 Tm 2, 3.

38 – Pie XII, Discours aux groupes de *Renaissance Chrétienne*, 22 janvier 1947.

39 – Si 1, 16.

40 – *Règle de Notre-Dame de la Salette*, 7.

6 Ils garderont une grande pureté de corps et d'âme, soit dans l'état de virginité, soit dans le mariage, afin d'être dignes de suivre le Christ partout où Il va, et d'être les temples du Saint-Esprit, Époux de la Glorieuse Mère de Dieu.

7 Les chevaliers de Notre-Dame aimeront l'Église du même amour dont ils aiment la Mère de Dieu. Ce sera pour eux une source de grâces abondantes, comme aussi un signe très sûr de prédestination. Car, nous dit saint Augustin, nous aussi, *nous recevons l'Esprit-Saint, si nous aimons l'Église, si nous sommes joints par la charité, si le nom chrétien et la Foi catholique font notre joie. Croyons-le, frères : autant quelqu'un aime l'Église, autant il a en lui le Saint-Esprit* ⁴¹.

8 Gardiens de la Tradition chrétienne, ils s'efforceront d'effacer en eux toute trace de matérialisme, de naturalisme ou de modernisme ; ils s'appliqueront au contraire à *penser avec l'Église* ⁴² dans tous les domaines, et à vivre en toutes choses conformément à leur foi.

9 Héritiers de quinze cents ans de civilisation chrétienne, les chevaliers doivent être profondément civilisés, dans le noble sens de ce terme. Ils se montreront d'une grande politesse et courtoisie entre eux, et vis-à-vis du prochain. Selon la recommandation de l'Apôtre, *qu'ils se préviennent d'honneur les uns les autres* ⁴³.

Ils éviteront de même en tout temps la vulgarité dans le langage, sachant qu'*un homme qui s'habitue à un langage grossier ne parviendra jamais à la sagesse* ⁴⁴. Toutes vilaines paroles, en effet, leur sont défendues, et toutes courtoisies leur sont abandonnées et tout bien à faire ⁴⁵. Enfin, ils manifesteront à l'extérieur la dignité de leur vie par une attitude et une tenue irréprochables, conformément au précepte de l'Écriture : *Glorifiez Dieu dans votre corps* ⁴⁶.

10 Ils seront à la fois doux et violents car le Seigneur a dit : *Bienheureux les doux parce qu'ils posséderont la terre* ⁴⁷, et : *Apprenez de moi que je suis doux et humble de cœur* ⁴⁸ ; et il est écrit aussi : *Le Royaume des Cieux est pris d'assaut, et ce sont les violents qui s'en emparent* ⁴⁹. Ils aimeront donc Dieu avec toute la violence qu'un tel amour exige ; ils haïront le démon et le mal sans cesser d'être doux pour les pécheurs.

Ils rechercheront par-dessus tout la paix, mais n'hésiteront pas à faire aux ennemis du Christ une guerre sans trêve et sans merci. Car si le Seigneur a dit : *Je vous laisse ma Paix, je vous donne ma Paix, Il ne la donne pas comme le monde la donne* ⁵⁰ ; c'est pourquoi Il nous dit aussi : *Ne pensez pas que je sois venu apporter la Paix sur la terre, je ne suis pas venu apporter la Paix, mais le Glaive* ⁵¹.

11 La chevalerie n'est pas une affaire de décorations, un prétexte de vanité, ni un droit à la considération du monde ; les chevaliers n'auront en vue que les charges et les devoirs auxquels leur état les astreint. Dans la mesure où ils auront répondu à leur vocation et à la grâce de l'adoubement chevaleresque, ils pourront se montrer fiers d'être chevaliers selon la parole de saint Paul : *Que celui qui se glorifie, se glorifie dans le Seigneur* ⁵². Qu'au paravant ils sachent bien que le chevalier est le serviteur de tous, et particulièrement des faibles. L'humilité est une de ses principales vertus ; *les plus humbles ont la première place dans les Cœurs de Jésus et de Marie* ⁵³. Et le Seigneur a dit : *Celui qui voudra devenir grand parmi vous, sera votre serviteur ; et celui qui voudra parmi vous être premier sera esclave de tous. Car le Fils de l'homme non plus n'est pas venu pour être servi, mais pour servir, et pour donner son*

41 – Saint Augustin, *Traité sur l'Évangile de Saint Jean*, XXXII, 8.

42 – Saint Augustin, *Sentire cum Ecclesia*.

43 – Rm 12, 10.

44 – Si 23, 15

45 – *La Règle du Temple*, publiée par la Société de l'Histoire de France, par Henri DE CURZON, Paris, Librairie Renouard, 1886,

- Vie Conventuelle, n° 325 : « Nul frere ne doit jamais jurer ne irés ne païés (ni en colère ni apaisé), ne doit jamais dire laide parole ne vilaine, et mains la doit faire. Chascun frere est tenu de dire et faire totes cortoisies et toutes beles paroles » ;

- Réception dans l'Ordre, n° 679 : « Ne vos devés jurer de Dieu (Dieu) ne de Nostre Dame, ne de saint ne de sainte. [...] Ne jamais vos ne devés apeler bome mesel ne punais ne traître, ne autres vilaines paroles, qar toutes vilaines paroles nos sont desfendues, et toutes cortoisies nos sont abandonnées et tous biens a faire ».

46 – 1 Co 6, 20.

47 – Mt 5, 4.

48 – Mt 11, 29.

49 – Mt 11, 12.

50 – Jn 14, 27.

51 – Mt 10, 34.

52 – 2 Co 10, 17.

53 – Cf. *Règle de Notre-Dame de la Salette*, 16.

âme comme rançon pour plusieurs ⁵⁴. Qu'ils méditent donc souvent dans leur cœur la noble devise des chevaliers du Temple : *NON NOBIS, DOMINE, NON NOBIS, SED NOMINI TUO DA GLORIAM* ⁵⁵.

12 Au reste, toute la loi de l'honneur chevaleresque est contenue dans la seule Fidélité, vertu par excellence du chevalier à qui le Seigneur donne ce commandement et fait cette promesse : *Sois fidèle jusqu'à la mort et je te donnerai la couronne de la vie* ⁵⁶.

IV

DU SERVICE DE NOTRE-DAME

1 Nul n'est un vrai chevalier s'il n'est prêt à se sacrifier totalement pour l'honneur de sa Dame. La Dame des chevaliers de l'Ordre est la Bienheureuse Vierge Marie, Mère de Dieu, et l'honneur de Notre Dame est la Gloire de Dieu. L'Ordre est sur la terre la Cour de la Très-Sainte-Vierge, comme les Anges dans le ciel lui sont une escorte glorieuse.

2 La vie spirituelle des chevaliers est entièrement confiée à la Sainte Mère de Dieu qui est la Mère du Christ total. Elle a pour mission de leur communiquer la vie divine et de les enfanter avec le Christ à la vie éternelle. Elle est gardienne de leur fidélité au Christ et à l'Église, et chacun d'eux lui adresse ce cri traditionnel de l'ancienne chevalerie : *NOTRE-DAME, GARDEZ-MOI DU PARJURE !*

3 Les chevaliers apprendront à connaître le Christ Jésus par sa divine Mère ; ils écouteront au fond de leur âme les secrets de sainteté que Marie puise sans cesse dans l'intimité du Cœur de Jésus ; ils ne sépareront pas le Cœur de Jésus du Cœur de Marie.

4 Par amour pour Notre-Dame, Vierge fidèle, Miroir de la perfection divine, ils s'efforceront de lui ressembler en imitant ses vertus ; ce sont particulièrement : l'humilité qui terrasse l'orgueil, la pureté qui réprime les vices, l'obéissance, ou acceptation totale de la volonté divine, la générosité, par laquelle Marie s'offrit à Dieu sans retour, offrit son Fils au Temple, puis au Golgotha, l'esprit de victime d'amour, enfin, qui résume toutes ses vertus et qui en fait la Co-Rédemptrice des hommes.

5 Les chevaliers de l'Ordre seront ardents à promouvoir le règne de Notre-Dame dans les âmes comme dans les institutions.

Partout où Marie sera Reine, Jésus-Christ sera Roi.

V

DE L'OBÉISSANCE

1 Le véritable esprit chrétien reconnaît dans l'obéissance, non pas seulement la condition du bon ordre dans toute société, mais encore et surtout l'acte surnaturel par lequel nous rendons hommage à l'Autorité divine et nous rétablissons, dans la justice et l'humilité de notre soumission, l'ordre hiérarchique de la Création brisé par le péché.

2 Ainsi comprise, l'obéissance est un bien ⁵⁷ souverainement désirable pour tout Chrétien soucieux de participer à l'œuvre de la Rédemption, et bien plus encore pour des chevaliers qui font profession d'imiter le Christ et Notre-Dame, et d'établir, selon leurs moyens et avec l'aide de la grâce, un ordre chrétien dans le monde.

3 C'est donc avec l'empressement de la Charité qu'ils émettront leur vœu de fidélité à leur Ordre, fidélité qui implique l'observance de la Règle et l'obéissance au Maître et aux dignitaires dans les limites de la Règle.

54 - Mc 10, 43-45.

55 - Ps 113, 9.

56 - Ap 2, 10.

57 - Cf. Règle de saint Benoît, ch. LXXI.

Cette fidélité confèrera à tout leur Ordre la belle unité des intelligences et des cœurs dans le service de Notre-Dame, Souveraine de l'Ordre et Suzeraine de chacun d'eux.

Mais il faut tout d'abord être bien persuadé que *l'obéissance*, selon notre Père saint Bernard, *ne peut naître que dans une âme déjà dégagée et purifiée totalement de l'esprit du monde* ⁵⁸. Parlant des chevaliers du Temple, saint Bernard dit encore : *Chez eux, la discipline ne manque pas, l'obéissance n'est jamais méprisée... On dirait que toute cette multitude n'a qu'un seul cœur et qu'une seule âme, tant chacun s'empresse, non de suivre sa volonté propre, mais d'obéir à celui qui commande* ⁵⁹. Et à ses moines, il précise : *Ce n'est pas du reste une obéissance lépreuse ni une patience de chien qu'on attend de vous ; l'obéissance est cette nourriture délectable dont le Seigneur nous dit qu'elle est de faire la volonté de Son Père.*

4 *Mais cette obéissance*, dit le glorieux patriarche saint Benoît, *ne sera agréable à Dieu et douce aux hommes, qu'autant que ce qui y est commandé sera exécuté sans hésitation, sans retard, sans tiédeur, sans murmure et sans aucune parole de résistance ; parce que l'obéissance qu'on rend aux supérieurs se rapporte à Dieu ; car Il a dit Lui-même : Qui vous écoute, m'écoute* ⁶⁰.

5 *Que ce soit Dieu Lui-même qui commande*, ajoute saint Bernard, *ou un homme à qui Il délègue Son autorité, il faut obéir avec le même zèle et le même respect. Je suppose naturellement que cet homme n'ordonne rien qui soit contraire à la Loi de Dieu ; si un tel cas se produisait, l'unique règle qu'on pourrait suivre serait à mon avis celle que donne l'Apôtre Pierre : Il vaut mieux obéir à Dieu qu'aux hommes* ⁶¹. Cette règle seule pourrait nous empêcher de tomber dans la situation équivoque des Pharisiens que blâmait le Seigneur : *Pourquoi violez-vous le commandement de Dieu pour suivre vos traditions humaines ?* ⁶²

6 Les chevaliers doivent donc obéir selon les sept degrés que distingue saint Bernard : *Le consentement de la volonté, la simplicité, la joie, la promptitude, le courage, l'humilité, et la persévérance* ⁶³. Qu'ils soient *d'une obéissance parfaite en tout et partout* ⁶⁴, car *l'homme obéissant chantera ses victoires* ⁶⁵.

7 Dans cet esprit, et quoique tous soient égaux en tant que chevaliers, ils accepteront facilement l'autorité du Maître, du prieur et du commandeur en ce qui concerne les observances propres à la Règle, et un certain droit de regard des mêmes dignitaires sur leur action personnelle qui doit toujours être inspirée par le Code d'Honneur et les fins de l'Ordre. En particulier, tout chevalier est tenu de se rendre à toute convocation du Maître de l'Ordre, sauf en cas d'impossibilité reconnue.

8 Les dignitaires auront cependant égard aux circonstances et aux situations personnelles avant d'ordonner quoi que ce soit d'important. Ils seront donc les plus humbles, doux avec leurs frères, sévères avec eux mêmes. *Avant de faire une correction, ils élèveront toujours leur âme à Dieu* ⁶⁶.

9 Que les chevaliers ne perdent jamais de vue la grandeur de l'obéissance, premier et effectif hommage à l'Autorité qui vient de la Paternité divine. La discipline est l'honneur et la force de ceux qui ont compris et révérent cette Paternité, source de la Justice et de l'Ordre.

10 Les chevaliers auront donc à cœur de restaurer cette grande vertu d'obéissance, fortement ébranlée par l'esprit de révolte satanique du monde moderne : *Car c'est une espèce de magie de ne pas vouloir se soumettre, et résister, c'est le crime de l'idolâtrie* ⁶⁷. Et puisque *le disciple n'est pas plus grand que son Maître* ⁶⁸, ils imiteront *le Seigneur des seigneurs et le Roi des rois* ⁶⁹ qui a daigné se soumettre à la volonté d'un Autre, selon ce qu'Il avait dit : *Je ne suis pas venu faire ma volonté, mais la volonté de Celui qui m'a envoyé* ⁷⁰. En effet, le Seigneur s'est fait *obéissant jusqu'à la mort, et la mort de la Croix* ⁷¹.

58 – N° 41 des sermons divers.

59 – Saint Bernard, *Éloge de la Nouvelle Chevalerie*, aux chevaliers du Temple, IV.

60 – *Règle de saint Benoît*, ch. V — Lc 10, 16.

61 – Ac 5, 29.

62 – Mt 15, 3.

63 – N° 41 des sermons divers.

64 – *Règle de Notre-Dame de la Salette*, 4.

65 – Pr 21, 28.

66 – *Règle de Notre-Dame de la Salette*, 10.

67 – 1 R 15, 23.

68 – Jn 15, 20.

69 – Cf. Ap 19, 16.

70 – Jn 6, 38.

71 – Ph 2, 8.

VI

DE LA CORRECTION FRATERNELLE

1 Si quelqu'un a quelque chose contre son frère, qu'il le lui dise dans le secret, selon le précepte divin, afin que règne dans l'Ordre une sainte émulation. Le Seigneur, qui sait tirer le bien du mal, utilise en effet pour notre sanctification notre propension à voir la paille dans l'œil de notre prochain. Si, après un premier avertissement, le frère ne se corrige pas, on doit l'en prier à nouveau, en s'adjoignant un ou deux autres frères ⁷² ; s'il ne se corrige toujours pas, il faut prévenir le commandeur qui prendra une sanction contre lui, et pourra imposer des prières à la communauté ⁷³. La prière et l'humilité font perdre tout pouvoir à Satan. Si un chevalier offense un de ses frères en parole ou en acte, *qu'il répare sa faute et se réconcilie avec lui avant le coucher du soleil* ⁷⁴.

2 Bien que les préceptes de la Règle n'engagent pas sous peine de péché mortel, ils ne sont pas pour autant sans obligation ni sanction. C'est pourquoi les frères déclareront loyalement en chapitre leurs propres manquements extérieurs à la Règle, au Code d'Honneur et aux diverses obédiences qui leurs sont confiées. Le chapelain, ou à son défaut le commandeur, imposera une légère réparation sous forme de prières ou de mortification.

Pour les manquements plus graves, absence injustifiée à plusieurs chapitres, violation d'un secret capitulaire, désobéissance formelle à un ordre reçu, etc., le commandeur, assisté du chapitre d'honneur, peut imposer en outre la privation temporaire du Manteau et la radiation temporaire du tableau de l'Œuvre de Dieu.

Quant aux fautes très graves contre l'honneur chevaleresque, elles relèvent du Chapitre de Justice, dans les conditions réglées par les statuts organiques.

3 Tous les frères de l'Ordre ont le devoir de pratiquer entre eux la correction fraternelle, sans distinction de degré ; pour ce qui est du commandeur, on devra le faire avec plus de respect et ne pas insister. Toutefois, s'il était avéré qu'il viole délibérément l'un des points de la Règle, il faudrait en appeler à son supérieur, à qui tous doivent se soumettre. Quant au chapelain, par respect pour son éminente dignité sacerdotale, personne n'osera le corriger ; toutefois, le commandeur lui exposera avec franchise et humilité ce qu'il peut avoir à lui reprocher. Il pourra même en recourir par la suite au chapelain supérieur et au prieur, si c'est nécessaire. Que le chapelain veille surtout à ne pas outrepasser ses droits, mais qu'il donne à tous l'exemple d'une vie sainte et digne de son Sacerdoce. *Et ainsi, tous les membres seront en paix* ⁷⁵.

VII

DE LA PÉNITENCE

1 Personne ne peut vivre en plénitude de la Vie du Christ, s'il ne renonce à la jouissance égoïste des biens de la terre. Le Seigneur Lui-même nous y invite lorsqu'Il dit : *Si quelqu'un veut être mon disciple, qu'il renonce à lui-même, qu'il se charge de sa croix et qu'il me suive* ⁷⁶.

La pénitence est avant tout conversion du péché à la justice. Elle est la reconnaissance humble, explicite et efficace des péchés commis contre la Majesté divine ; l'homme, exclu par sa révolte de l'héritage céleste, est devenu à la fois indigne et incapable d'user selon Dieu des choses créées. La seule attitude possible est, avec le

72 – *La Règle du Temple*, op. cit.,

- Règle Primitive, n° 48 : « Nos comandons par le devin amonestement a vos fuir une pestilence : envie, murmure, livour (jalousie), detraction (médisance). Adonc chascun se garde estudiosement de ce que dist l'apostre : Ne sis criminator et susurro in populo (Lx 19, 16 : Non eris criminator nec susurro). Ce est a dire : ne soies (qu'il ne soit) blameor ni mesdisans au pueple de Dieu. Mes quant le frere conoistra clerement que son frere aura failli, paisiblement et o pitié fraternel soit chastié entre eaus II privéement (en privé entre eux deux), et se il ne l'veaut oyr (s'il ne veut pas l'écouter), se ajoute un autre frere, et se il mepriese l'un et l'autre, devant trestout le chapistre manifestement le repreigne (reprenne) » ;

- Vie Conventuelle, n° 384 : « Et se autre frere veist (voit) que autre frere feist (fait) chose que ne deust, ou aucun mauvais semblant, il l'en doit chastier par lui tout soul (seul) une fois ; et se le frere ne se veaut chastier par sa priere ne par son amonestament, il doit apeler un autre frere et l'en doit amonester, oyant le frere. Et se il ne s'en veaut amender, encores par l'amonestament de II freres, le bon frere doit reprendre le frere qui ne se veaut amender au premier chapistre ou il seront ensemble, devant tous les freres, et faire passer la justice de la maison ; car tout ensi le comande la regle ».

73 – *La Règle du Temple*, op. cit.,

- Règle Primitive, n° 46 : « Mais se il ne la veaut amender, soit mis en plus destroite paine. Mais se par pietos amonestement est faite a Dieu priere por lui [...] ».

74 – *Règle de saint Benoît*, ch. IV — cf. Ep 4, 26.

75 – *Règle de saint Benoît*, ch. XXXIV.

76 – Mt 16, 24.

repentir et le ferme propos de revenir à Dieu, une adhésion confiante au Christ mourant sur la Croix pour détruire le vieil homme ⁷⁷.

Reproduisant pour une part dans sa chair la mort vivifiante de Jésus, le chrétien pénitent discipline sa nature rebelle, se détache peu à peu de ce monde où *nous n'avons pas de cité permanente* ⁷⁸ pour être de plus en plus véritablement sujet du Royaume à venir, et se dispose ainsi à recevoir avec plus d'abondance la grâce divine pour lui et pour l'Église tout entière.

2 Les chevaliers de Notre-Dame mettront vaillamment en œuvre contre le Prince de ce monde cette arme redoutable si souvent recommandée par la Très-Sainte-Vierge à ses enfants.

Si la mortification doit être avant tout spirituelle, puisque *c'est l'esprit qui vivifie* ⁷⁹, elle doit aussi, pour n'être pas illusoire, se manifester dans des pratiques concrètes. L'Écriture et la Tradition enseignent les plus fondamentales, qui consistent à retrancher quelque chose sur la nourriture, le sommeil et le confort, afin de combattre efficacement la tendance invétérée de notre nature déchue à s'installer ici-bas. Car c'est avant tout de liberté spirituelle qu'il s'agit, et s'il faut être libre par rapport aux exigences envahissantes de la nature déchue, à plus forte raison est-il nécessaire de se dégager des modes et des contraintes du prétendu progrès moderne dont l'usage immodéré et sans nécessité est contraire aussi bien à la paix de l'âme et à la clarté de l'intelligence qu'à l'intimité du foyer.

En tout ceci, chacun agira avec prudence et discrétion, et selon les avis de son père spirituel. Mais on ne se laissera pas arrêter par les sophismes du pseudo-humanisme, se souvenant que l'homme n'atteint sa plénitude que dans le Christ mort et ressuscité, et vivant à une vie nouvelle.

3 Il convient de ne se relâcher en aucun temps d'une certaine mortification ; mais le Carême est pour tous l'occasion d'intensifier la prière et la pénitence, afin d'effacer en ces jours saints les fautes de l'année. On s'efforcera donc d'assister à la Messe plus fréquemment, si c'est possible ; de s'appliquer plus souvent à la lecture sacrée, et de supprimer quelques-unes des distractions légitimes qui conviennent en d'autres temps de l'année. *Qu'on attende ainsi la sainte Pâque avec l'allégresse d'un désir tout spirituel* ⁸⁰.

4 Les chevaliers doivent se souvenir que la pénitence est, avec la prière, la condition du salut des âmes comme de celui des cités ; car le Seigneur a déclaré : *Si vous ne faites pas pénitence, vous périrez tous* ⁸¹. Et l'écrivain sacré, inspiré du Saint-Esprit, raconte comment Dieu pardonna à Ninive, parce que ses habitants avaient fait pénitence ⁸².

Qu'ils aient aussi toujours devant les yeux, pour les encourager, l'image de l'Immaculée debout au pied de la Croix.

77 – Cf. Rm 6, 6.

78 – He 13, 14.

79 – Jn 6, 63.

80 – Règle de saint Benoît, ch. XLIX.

81 – Lc 13, 5.

82 – Cf. Jon 3, 1-10.

DEUXIÈME PARTIE

OBSERVANCES

LITURGIQUES ET SPIRITUELLES

VIII

DES FÊTES DE L'ORDRE

1 Les chevaliers de Notre-Dame, voués au service de l'Église et de la Chrétienté, célébreront avant tout avec ferveur les grandes solennités de l'Année liturgique : Noël, Pâques, Ascension et Pentecôte, avec la Nativité de saint Jean-Baptiste (24 juin), traditionnelle dans l'Ordre de chevalerie. Ces solennités ont rang de fêtes majeures.

Mais comme elles sont communes à tous les chrétiens, on y ajoutera dix fêtes propres :

- ❖ Une fête solennelle :
 - l'Assomption de Notre-Dame (15 août)
- ❖ Quatre fêtes majeures :
 - Christ-Roi (dernier dimanche d'octobre)
 - Marie-Reine (31 mai)
 - Sacré-Cœur (9 jours après la Fête-Dieu)
 - Cœur Immaculé de Marie (22 août)
- ❖ Cinq fêtes mineures :
 - Immaculée Conception (8 décembre)
 - Annonciation de Notre-Dame (25 mars)
 - Saint Michel Archange (29 septembre)
 - Saint Benoît (21 mars)
 - Saint Bernard (20 août).

En outre, toutes les fêtes de Notre-Dame inscrites au Calendrier de l'Église Universelle ont rang de fêtes mineures.

Enfin, chaque prieuré et chaque commanderie pourront célébrer quelques fêtes de saints locaux ⁸³.

2 A la fête solennelle et aux fêtes majeures, les chevaliers entendront la Messe et communieront, si possible en commun et des mains de leur chapelain.

Aux fêtes mineures, ils s'efforceront de faire de même, mais sans nulle obligation.

Enfin, on choisira ces fêtes de préférence à tout autre pour les Professions et les Adouvements, pour les réceptions de frères d'armes, pour les chapitres, et en général pour toutes réunions ou activité commune de l'Ordre.

3 Les chevaliers s'appliqueront à méditer l'enseignement que contient chacune de ces solennités liturgiques, afin de le mettre en pratique dans leur propre vie et dans celle de l'Ordre.

⁸³ – Cf. *Constitutions*, art. 17.

IX

DE LA SAINTE MESSE

- 1 L'assistance quotidienne au saint Sacrifice était un usage généralement répandu parmi les anciens chevaliers, tant séculiers que réguliers : c'est une perfection vers laquelle chacun doit tendre aujourd'hui de toutes ses forces. Plus on s'élève dans la vie spirituelle, plus on ressent le besoin de puiser chaque jour à la source bénie d'où découle toute bénédiction pour l'Église et pour le monde.
- 2 Les chevaliers de Notre-Dame ne sont pourtant tenus strictement à entendre la Messe qu'une fois par semaine en plus du dimanche, au jour qui leur est indiqué en chapitre par le commandeur tenant compte de leurs possibilités. Le commandeur établit le tableau de l'Œuvre de Dieu de telle sorte que chaque jour un chevalier au moins soit officiellement délégué pour représenter sa communauté devant l'Autel du Roi des Anges.
- 3 Les jours où ils n'assistent pas à la sainte Messe, les frères font, dans la mesure du possible, une visite au Très-Saint-Sacrement.
- 4 Les frères pourront aussi, avec beaucoup de fruit, participer réellement et pleinement au sacrifice du Christ en recevant quotidiennement la sainte communion⁸⁴ ; ainsi, non seulement ils affermiront leur union personnelle au Christ, mais encore ils contribueront efficacement à édifier Son Corps Mystique, c'est-à-dire à rendre l'Église de Dieu toujours plus une, plus sainte, plus forte et plus belle jusqu'au Retour Glorieux de son Époux.
- 5 Le dimanche et aux grandes fêtes, principalement à Pâques et à Noël, les Offices chantés et célébrés dans toute leur splendeur liturgique auront la préférence des chevaliers de Notre-Dame ; et ceci, non point à cause de leur beauté esthétique, mais pour leur incomparable richesse surnaturelle.
- 6 Que tous comprennent donc l'immense valeur de la sainte Messe, et qu'ils en fassent, à l'exemple des premiers chrétiens et des anciens chevaliers, le point culminant de leur journée et de leur vie.

X

DES HEURES DE NOTRE-DAME

- 1 Les chevaliers de l'Ordre de Notre-Dame doivent vivre profondément de la vie de l'Église par la Liturgie, conçue comme la Prière chrétienne par excellence, plus parfaite que toutes les autres formes de prière, parce qu'elle est la Voix même de l'Épouse infiniment aimée du Christ.
- 2 Après la Messe, l'Office de la Sainte Vierge est donc leur principal tribut de louanges au Seigneur, et ils s'en acquitteront avec fidélité, suivant en cela le précepte du Patriarche des Moines d'Occident : *Ne rien préférer à l'Œuvre de Dieu*⁸⁵.
- 3 Chaque chevalier est donc tenu strictement à la récitation intégrale de l'Office dans la semaine, à raison d'une heure liturgique par jour, pendant laquelle il prie au nom de tous ses frères qui peuvent ainsi s'unir à lui. Au chapitre, le commandeur indique à chacun son heure quotidienne en établissant le tableau de l'Œuvre de Dieu. L'Office doit être récité entièrement chaque jour par l'ensemble de la commanderie.
- 4 Toutefois, les frères ne doivent pas se contenter du minimum exigé par la Règle. Ils s'exerceront donc peu à peu à dire toutes les Heures, ce qui attirera sur eux et sur l'Ordre les bénédictions de Notre-Dame.
- 5 Les frères s'efforceront autant que possible de dire leur Office au temps prescrit, en groupant les Heures autour des principaux événements de la journée : *Matines et Laudes* avant la Messe ; *Prime* après la Messe ; *Tierce*, à la suite de Prime, ou mieux, vers dix heures ; *Sexte*, avant le repas de midi ; *None*, après ce repas, *Vêpres*, vers dix-sept heures ; *Complies*, avant le repos de la nuit.

84 – Cf. saint Pie X, Décret *Sacra Tridentina Synodus*, 20 décembre 1905.

85 – *Règle de saint Benoît*, ch. XLIII — cité par Pie XII, Encyclique *Fulgens Radiatur*, I, 21 mars 1947.

Les Heures de Notre-Dame commencent ainsi la journée du chevalier, en consacrent les moments principaux et la terminent ; *car Notre-Dame fut à l'origine de notre Ordre ; pour elle et pour son honneur sera, s'il plaît à Dieu, la fin de nos vies et la fin de notre Ordre, quand il plaira à Dieu que ce soit*⁸⁶.

6 Lorsqu'ils se trouveront deux ou plusieurs réunis au moment prescrit pour une Heure, ils la psalmodieront en se conformant aux rites traditionnels, si la disposition des lieux le permet. Si on célèbre en ce jour une fête de l'Ordre ou de la Sainte Vierge, il serait bon de pouvoir la chanter. Ceux qui auront assisté à une Heure quelconque de l'Office Canonial ne seront pas tenus de dire l'Heure correspondante de l'Office de la Sainte Vierge.

De même, si quelqu'un préfère dire en privé le Bréviaire Romain ou monastique, il pourra le faire en se conformant toutefois au tableau de l'Œuvre de Dieu.

7 Les frères appartenant au Rite oriental réciteront leur Office propre, et, une fois par semaine, l'Hymne Acatliste.

XI

DE L'ORAISON

1 Si toute la vie des chevaliers doit être faite d'adhésion tranquille de l'âme à Dieu pour le chercher en toutes choses et accomplir sa sainte volonté, il convient néanmoins de réserver un ou plusieurs moments de la journée à l'oraison mentale.

2 Les chevaliers ne sont astreints à aucune méthode proprement dite, mais leur oraison, à l'exemple de celle de Notre-Dame, jaillira comme spontanément de leur cœur nourri de la Sainte Écriture et de la Liturgie.

3 Ils la feront *courte, pour être sans distraction*⁸⁷, à moins que la grâce de l'inspiration divine ne les porte, par l'affection, à la prolonger⁸⁸, car il faut, pour ainsi dire, l'arracher vite de la gueule de l'ennemi pendant qu'elle est encore toute fervente⁸⁹. Et ils sauront bien que ce n'est pas par la multitude des paroles qu'ils seront exaucés, mais par la pureté du cœur et les larmes de la componction⁹⁰.

4 Ils se souviendront encore de ce principe : *Celui qui ne prie que lorsqu'il est à genoux, prie peu. Mais celui qui, à genoux, s'abandonne à toutes les distractions, ne prie pas du tout*⁹¹.

5 Aussi, outre le temps consacré à l'oraison, ils s'appliqueront, dès qu'ils auront l'esprit libre - soit pendant un travail manuel, soit au cours d'allées et venues - à méditer doucement dans leur cœur la Parole de Dieu et les Mystères de la Foi, et à parsemer leur journée d'oraisons jaculatoires telles que la prière au Nom de Jésus et l'invocation *Ô Marie conçue sans péché, priez pour nous qui avons recours à vous*. Ainsi, ils auront en eux *les mêmes sentiments que le Christ Jésus*⁹², et accompliront le précepte de l'Apôtre : *Priez sans cesse*⁹³.

6 Les frères feront chaque année une retraite fermée de plusieurs jours dans un monastère, afin d'avoir part aux grâces abondantes qui rayonnent de ces bienfaisants foyers de prière. Ils apprendront ainsi, dans le silence et le recueillement de la solitude monastique, à mieux comprendre leur vocation et à y répondre avec toujours plus de générosité.

86 – *La Règle du Temple*, op. cit.,

- Règle Primitive, n° 16 : « *En tel manere meisme commandons nos vos a estre en piés (debout) a matines et a toutes les autres bores de nostre Dame* » ;

- Vie Conventuelle, n° 306 : « *Et les bores de nostre Dame doit l'on toz jors dire et oïr en estant (c'est à dire : debout) ; celes dou jor (les Heures du Jour ou Heures canoniales), l'en puet toz jors dire et oïr en seant (assis) [...] Et les bores de nostre Dame doit on dire tous jors premierement a la maison, fors que (sauf) les complies de nostre Dame, que l'on doit dire tous jors derrainement (en dernier) en la maison, por ce que nostre Dame fu commencement de nostre religion, et en li, et a honor de li sera, se Dieu plaist, la fin de nos vies et la fin de nostre religion, quant Dieu plaira que ce soit* » ;

- Réception dans l'Ordre, n° 685 : « *Et toutes les choses que je vos ai dites vos devés dire ; mais vos devés dire les bores de nostre Dame avant, et celles dou jor apres, por la raison de ce que nos fumes établis en l'onor de nostre Dame ; et si dites celes de nostre Dame en piés (debout) et celes dou jor en seant.* »

87 – CASSIEN, *Conférences*, IX, 36.

88 – *Règle de saint Benoît*, ch. XX.

89 – CASSIEN, *Institutions*, II, ch. X, 3.

90 – *Règle de saint Benoît*, ch. XX — cf. Mt 6, 7.

91 – CASSIEN, *Conférences*, X, 14.

92 – Ph 2, 5.

93 – 1 Th 5, 17 — cf. Lc 18, 1.

XII

DE LA LECTURE SPIRITUELLE

1 *Que l'oraison conduise à la sainte lecture et la lecture à l'oraison*⁹⁴ pour que jamais ne s'interrompe le dialogue de l'âme avec Dieu. Prier, en effet, c'est parler au Seigneur ; mais lire l'Écriture, c'est l'écouter.

Les chevaliers de Notre-Dame chercheront donc dans la Parole de Dieu, non un simple moyen de parvenir à l'oraison, mais le fondement de leur vie spirituelle, le principe de l'adoration en esprit et en vérité.

2 On ne peut prétendre à l'intelligence des Saintes Lettres sans la pureté du cœur qui suppose une vie sans reproche : car *l'Écriture est comprise de chacun selon les dispositions où il se trouve : elle paraît terrestre aux charnels et divine aux spirituels*⁹⁵.

De plus, il est nécessaire de lire la Parole de Dieu avec l'Esprit même de l'Église, qui, seule, parce qu'elle est l'Épouse du Christ, en saisit parfaitement et intégralement le sens. A cette fin, on utilisera avec profit les commentaires des saints Pères et des écrivains ecclésiastiques, les textes insérés dans l'Office divin avec leur interprétation liturgique, et aussi les travaux d'exégèse scientifique approuvés par l'Église⁹⁶. Quant aux ouvrages de théologie et de spiritualité, et les vies des saints, ils seront comme l'illustration du Texte sacré.

Enfin, avant chaque lecture, il faut prier instamment l'Auteur des Écritures de nous dévoiler *le sens profond caché dans la lettre extérieure*⁹⁷.

3 Ainsi préparés, les chevaliers de Notre-Dame ouvriront la Sainte Bible, pénétrés d'un grand respect et animés du vif désir de communier à la Sagesse divine. Ils liront en compagnie de Notre-Dame, avec sa simplicité, son humilité, sa charité. Ils dresseront dans leur cœur cette échelle mystique que Jacob vit à Béthel, et qui reliait le ciel et la terre⁹⁸ :

- Le premier degré est la lecture attentive et recueillie du Texte sacré ;
- Le deuxième en est la méditation, par laquelle nous appliquons notre intelligence et notre cœur à pénétrer le sens littéral et plénier ;
- Au troisième, l'âme goûte la suavité de la Parole et se répand en louanges, en actions de grâces, en demandes et en repentir : c'est l'oraison ;
- Le quatrième degré est la contemplation qui nous fait jouir de la Sagesse infiniment variée de Dieu dans l'unité d'un simple regard.

Les Anges qui montent et descendent le long de cette échelle figurent les états de l'âme qui passe continuellement d'un degré à l'autre sous l'influx du Saint-Esprit.

Celui qui repose au pied de cette échelle habite vraiment à Béthel, dans la Maison de Dieu, et jouit vraiment de l'amitié divine et de la compagnie des Anges.

4 Selon le désir des Souverains Pontifes⁹⁹, ils se nourriront fréquemment et abondamment de la Parole de Dieu : ils suivront autant que possible dans leur lecture l'ordre des livres saints établi par l'Église pour les différentes époques de l'année liturgique.

Ils se laisseront transformer peu à peu par cette Parole qui est *vivante, efficace, plus acérée qu'aucune épée à deux tranchants, si pénétrante qu'elle va jusqu'à séparer l'âme de l'esprit, les jointures et les moelles, et démêler les sentiments et les pensées du cœur*¹⁰⁰, et dont *la vertu apparaît étonnante et ineffable quand l'amour divin pénètre l'âme de celui qui la lit*¹⁰¹.

5 Quant à cette Règle, les frères en liront quelques pages chaque semaine, s'appliquant à en pénétrer l'esprit et à en garder la lettre. Car *celui qui est fidèle dans les petites choses l'est aussi dans les grandes*¹⁰².

94 – Saint Jérôme.

95 – CASSIEN, *Conférences*, XIV, 11.

96 – Cf. Pie XII, Encyclique *Divino Afflante Spiritu*, 30 septembre 1943.

97 – Saint Bernard.

98 – Cf. Gn 28, 10-22.

99 – Cf. Pie XII, Encyclique *Divino Afflante Spiritu*, 30 septembre 1943.

100 – He 4, 12.

101 – SMARAGDE, *Diadème des Moines*, ch. III.

102 – Lc 16, 10.

XIII

DU ROSAIRE, DE LA COURONNE ANGÉLIQUE ET DE L'ANGÉLUS

1 Les chevaliers diront au moins un Rosaire par semaine en tous lieux et toutes circonstances. Ils méditeront les mystères et écouteront Notre-Dame.

Dire le Rosaire, c'est réellement tenir compagnie à la Sainte Mère de Dieu et participer au triomphe de celle qui est appelée *victorieuse de toutes les batailles de Dieu*¹⁰³ et qui, par ce même Rosaire, a donné plusieurs fois la victoire à ses enfants sur les Infidèles.

2 Tous les mardis et aux Fêtes des Saints Anges, il leur est recommandé de dire la couronne angélique ou chapelet de Saint Michel. Elle est particulièrement utile au milieu des tentations et pour chasser le démon.

3 Quant à l'Angélus, il appartient incontestablement à la Tradition chevaleresque. Cette gracieuse salutation est particulièrement recommandée aux chevaliers de Notre-Dame.

XIV

DE LA DÉLICATESSE DONT IL FAUT ENTOURER LA SAINTE MÈRE DE DIEU

1 Pour être fructueux, tous les exercices réguliers doivent être accomplis dans un esprit de louange divine et mariale, et comme le dit saint Benoît : *Souvenons-nous sans cesse de ce que dit le prophète : faites le service du Seigneur dans la crainte. Et encore : psalmodiez avec sagesse, et je vous chanterai en présence des Anges*¹⁰⁴.

2 Le chevalier doit donc avoir un souci constant : louer Notre-Dame. Outre les pratiques énumérées plus haut, son amour profond et délicat se traduira par un certain nombre de gestes discrets, tels que ceux-ci : dans une église, après la genuflexion, il fera un salut en s'inclinant légèrement à l'adresse de la Sainte Vierge et dans la direction de sa statue ; au réveil, sa première pensée étant pour Notre-Dame, il dira *AVE MARIA* ; au cours de l'Office, il fera un salut de la tête toutes les fois qu'il rencontrera le nom très doux de Marie ; toute prière comme toute action importante de la journée commencera par le verset et son répons :

∞ *DIGNARE ME LAUDARE TE, VIRGO SACRATA !*

℞ *DA MIHI VIRTUTEM CONTRA HOSTES TUOS.*

Il portera toujours sur lui la médaille miraculeuse en témoignage de sa fidélité à sa Reine.

3 Aux fêtes de la Sainte Vierge, les chevaliers feront à leur Dame un présent supplémentaire, une prière ou quelque gentillesse et courtoisie que le Saint-Esprit leur inspirera. Et ils s'ingénieront à trouver encore beaucoup d'autres marques de leur amour. Le sourire de Notre-Dame, grâce accompagnée de mille bénédictions, don de paix et de charité, les récompensera.

103 – Pie XII — cf. *Petit Office*, Antiennes de Matines, Laudes et None.

104 – *Règle de saint Benoît*, ch. XIX — Ps 2, 11 — Ps 46, 8 — Ps 137, 1 — Ceci est repris dans *La Règle du Temple*, op. cit., Règle Primitive, n° 33 : « Mais ils doivent dire par matines XIII patrenostres, si come il est dessus établi, en tele maniere que la parole s'acorde au cuer. Ensi dist David : Psallite sapienter. Ce est a dire : Chantés saïement. Et autre leu il meimes David dist : In conspectu Angelorum psallam tibi. Ce est a dire : Je chanterai a toi devant les angels ».

TROISIÈME PARTIE

AUTRES OBSERVANCES

XV

DE L'ASSISTANCE AUX CHAPITRES

1 Les frères assisteront aux chapitres de l'Ordre toutes les fois qu'ils en seront requis par l'autorité compétente ; s'ils sont empêchés par une cause grave, ils ne manqueront pas de solliciter une dispense en temps opportun, ou, en cas d'impossibilité, de s'excuser sans retard ; car la politesse est pour un chevalier une manifestation spontanée de la charité fraternelle. Les chapitres de commanderie auront lieu au moins une fois par mois ; on aura soin, autant que faire se peut, de prévenir les frères au moins huit jours avant la date prévue. Cette date sera choisie par le commandeur avec l'accord du chapelain, compte tenu des possibilités de la plupart.

2 Le chapitre commencera par la prière. Un des frères lira un passage de la présente Règle, qui sera commenté par le commandeur ou le chapelain. Le commandeur donnera ensuite des nouvelles de l'Ordre et traitera des questions à l'ordre du jour pouvant intéresser l'ensemble de la communauté. Le chapelain dira enfin les prières prescrites, et, après la récitation alternée du Code d'Honneur, il donnera sa bénédiction. Si la réunion capitulaire doit suivre immédiatement, le commandeur dira : «*Loquamur de Ordine nostro*», et tous ceux qui ne sont pas chevaliers, frères d'armes ou écuyers sortiront. On entendra alors les rapports d'activité, le commandeur distribuera les diverses tâches à accomplir jusqu'au chapitre suivant, et prendra conseil pour les décisions touchant le gouvernement de la commanderie. Ensuite viendra la déclaration des manquements à la Règle : les écuyers d'abord, puis, lorsqu'ils sont sortis, les frères d'armes, et enfin, les chevaliers. Après quoi l'on terminera par le verset prescrit.

Aucune personne étrangère à l'Ordre ne peut assister à un chapitre sans une autorisation spéciale du commandeur. Tout ce qui est dit au cours d'un chapitre doit être regardé comme confidentiel, conformément à l'usage monastique et chevaleresque ¹⁰⁵, sauf toutefois vis-à-vis de la Hiérarchie ecclésiastique.

3 Les chevaliers doivent savoir qu'un chapitre n'est pas une réunion ordinaire où l'on traite d'affaires mondaines, ni l'occasion de discourir sur n'importe quel sujet en suivant uniquement ses idées personnelles, mais une réunion sainte, sous le regard de Dieu, pour l'examen des questions relatives à son Règne.

Chacun veillera donc à garder une tenue extérieure irréprochable, à s'abstenir de toute conversation privée, et à demeurer dans un silence absolu pendant la lecture de la Règle et le commentaire qui lui fait suite ¹⁰⁶.

105 – *La Règle du Temple*, op. cit.,

- Pénalité, n° 225 : parmi les neuf « choses per quoi frere de la maison dou Temple pert la maison (est chassé) », « la segonde chose si est se frere descuevre (découvre) son chaspitre a nul frere dou Temple qui n'i ait esté, ou a aitre homme » ;

- Tenue des Chapitres ordinaires, n° 387 : « Et puis se doivent seoir, et saichés (sachez) que se doivent prendre garde atentivement que nul bome, se il ne fust frere dou Temple, ne le puisse oïr quant il tienent lor chapistre » ;

- n° 390 (pour les coupes) : « Apres que le frere aura retraits (expliqué, décrit) tout ce de quoi il cuidera avoir failli, et se sera bien confessés enterinement (entièrement), celui qui tient chapistre li doit comander que il s'en aille defors (dehors), et le frere s'en doit aler en tel leuc que il ne puisse oïr ni entendre ce que diront li frere qui seront au chapistre ; quar nul frere, puis que il est hors dou chapistre ou par faute ou por ce que il est en penance (pénitence), ne doit escouter ce que li frere qui sont en chapistre font ni dient ni regardent » ;

- n° 391 (puis lorsque la pénitence est décidée et que le frère entre de nouveau) : « et lui doit comander que il face ce que li frere li ont esgardé, et li doit retraire (présenter) l'esgart des freres ; mais il ne doit pas dire 'tel frere fist tel esgart', ou 's'acorda a ce' quar il avroit descovert son chapistre » ;

- Election du Maître, n° 223 : « De toutes les choses qui ont estées dites et retraites entre les freres esliseors (électeurs) doit estre tenue silence, a celer (tenir secret) come chapistre ; quar grant escandre et grant haine en porroit sordre (sourdre, naître), qui souffreroit a retraire les paroles qui entre les freres ont estées dites et retraites ».

106 – Ibid., Tenue des Chapitres ordinaires, n° 393 : « Quant li frere sont en chapistre [...] chascun se doit tenir belement et en pais (paix) ; et ne doit nus parler se l'on ne li demande d'aucune chose ».

Les chevaliers qui auront sollicité et obtenu la parole s'exprimeront clairement, avec modération et sans éclats de voix ; s'il arrive que deux d'entre eux soient d'un avis différent sur une question étudiée au chapitre, touchant par exemple une activité nouvelle à entreprendre ou non, ils défendront leur point de vue avec calme et charité, sans âpreté ni orgueil ; et ils se soumettront de bon cœur à la décision du commandeur quelle qu'elle soit. Car celui qui demeure dans l'humilité et l'obéissance est certain de ne jamais se tromper.

XVI

DES TRAVAUX DU CORPS ET DE L'ESPRIT

1 Les chevaliers de Notre-Dame savent que l'homme est à la fois corps, âme et esprit ¹⁰⁷. Le corps humain est l'épiphanie de l'âme et le temple du Saint-Esprit ; il doit donc être pur, fort, agile et beau dans toute la mesure du possible. Il doit manifester à tous par ses attitudes à la fois simples et nobles, parfaitement harmonisées aux sentiments de l'âme, la splendeur de la grâce *répandue dans nos cœurs par le Saint-Esprit qui nous a été donné* ¹⁰⁸.

2 Le chevalier de Notre-Dame prie avec son corps, et non malgré lui ; il se sanctifie dans et par son corps, non contre lui. Il connaît la valeur du geste dans la liturgie et dans la vie spirituelle ; il évite avec soin les gestes automatiques et vides, qui sont autant de profanations du corps : sa genuflexion est un acte d'adoration, et quand il prie debout, il honore en esprit et en vérité la Résurrection du Seigneur, et la sienne à venir.

3 Le chevalier de Notre-Dame a de l'estime pour le travail manuel ; même et surtout si son devoir d'état n'en comporte pas, il s'y applique volontiers, afin de se reposer l'esprit, de s'exercer à l'habileté corporelle, et d'imiter le Seigneur Jésus à Nazareth.

4 Normalement, un chevalier de Notre-Dame doit être prêt à accomplir toute mission et à affronter toute situation, même la plus inattendue et la plus périlleuse, pour le service et la défense de l'Église et de la civilisation chrétienne. Une telle disponibilité suppose un entraînement physique et moral constant et méthodique, surtout chez les frères plus jeunes. Les dignitaires veilleront avec soin à ce qu'un tel entraînement ne se relâche pas.

5 D'autre part, la vie spirituelle des frères aussi bien que leur action extérieure exige une culture humaine et religieuse toujours plus étendue. On s'appliquera donc assidûment à l'étude de la théologie et de l'Écriture Sainte, à celle de l'histoire profane et ecclésiastique, de la tradition chevaleresque et des institutions de la Chrétienté, de l'enseignement politique et social des Pontifes Romains.

6 Les fins de l'Ordre doivent être poursuivies par des moyens concrets. Aucun frère ne peut se contenter d'une bonne volonté qui ne se traduirait pas en actes. Chaque chevalier se choisira donc une activité spéciale, avec l'accord des dignitaires compétents, et en tenant compte des besoins de l'heure, de ses goûts et affinités, de sa culture générale et de ses possibilités matérielles. Il entreprendra alors les études de base, et se groupera pour l'action avec ceux qui ont choisi la même matière.

XVII

DE LA VIE FAMILIALE DES CHEVALIERS

1 Les chevaliers de Notre-Dame auront en haute estime le mariage chrétien institué par Dieu même et élevé par Lui à la dignité de symbole de l'union du Christ avec la Sainte Église. Qu'ils aiment donc leur *femme comme le Christ a aimé l'Église et s'est livré Lui-même pour elle... pour la faire paraître devant Lui glorieuse, sans tache, sans ride ni rien de semblable, mais sainte et immaculée* ¹⁰⁹ ; de même, que les femmes aiment leur mari *et leur soient soumises comme au Seigneur ; car le mari est le chef de la femme, comme le Christ est le chef de l'Église* ¹¹⁰. Leur amour ainsi porté jusqu'à Dieu atteindra la plénitude de sa signification et attirera sur leur foyer les bénédictions d'En-Haut.

¹⁰⁷ – Cf. 1 Th 5, 23.

¹⁰⁸ – Rm 5, 5.

¹⁰⁹ – Ep 5, 25-27.

¹¹⁰ – Ep 5, 22-23.

2 Les chevaliers qui sont chefs de famille doivent s'efforcer de rendre à la famille sa véritable physionomie et sa valeur traditionnelle, en sachant tenir leur rôle de Père, première légitimité établie par Dieu. Image de la Paternité divine, la famille est, en effet, la cellule initiale de la Société et le Père y est en quelque sorte *Prêtre et Roi*¹¹¹.

3 Ils consacreront au Sacré-Cœur de Jésus et au Cœur Immaculé de Marie leur foyer, afin qu'y règnent la Paix et l'Amour. Ils donneront à leur famille une vie spirituelle profonde au moyen des pratiques traditionnelles. Ils instaureront chez eux les prières en commun, au moins celle du soir ; celle-ci pourra commencer par une lecture de la Bible à voix haute, suivie d'un court moment de méditation silencieuse, puis de l'Oraison dominicale et de la Salutation angélique dites lentement et religieusement par le père, à moins qu'on ne récite les Complies ; on dira ensuite les intentions particulières et on terminera par l'Oraison de la Messe du jour. On priera à genoux pendant la semaine et debout le samedi et le dimanche, ainsi que pendant le temps pascal en l'honneur de la Résurrection du Seigneur.

Les frères diront encore la bénédiction de la table, ils béniront le soir leur femme et leurs enfants, enfin restaureront la plupart des rites de la liturgie familiale de nos Pères.

Ils veilleront à protéger leur foyer des intrusions du monde profane, car c'est un sanctuaire qui ne doit pas être souillé.

4 Tout événement de quelque importance dans la vie de la famille sera accompagné de prières et d'actions de grâces, et on y associera les autres chevaliers, parce que tous sont frères et *membres les uns des autres*¹¹².

5 Ils aménageront, si c'est possible, un endroit de la maison en oratoire. Ils tiendront à enseigner eux-mêmes à leurs enfants les premiers rudiments de la Foi, selon les paroles du psalmiste : *Ce que nos pères nous ont raconté, nous ne le cacherons pas à leurs enfants ; nous dirons à la génération future les louanges du Seigneur et sa puissance, et les prodiges qu'il a opérés*¹¹³.

XVIII

DES DEVOIRS DES CHEVALIERS ENVERS LE PROCHAIN

1 Vis-à-vis du prochain et de la société en général, le chevalier s'engage à faire régner la justice, ce qui est proprement son rôle :

- A intervenir toujours et partout avec une juste prudence quand il s'agit de défendre la vérité en général et la Foi en particulier, selon le précepte de l'Apôtre qui recommande d'insister *à temps et à contretemps*¹¹⁴, expression qui est la devise de l'Ordre ; et afin d'obéir à cette autre admonition de la Sainte Écriture : *Jusqu'à la mort, combats pour la vérité, et le Seigneur combattra pour toi*¹¹⁵.
- A ne laisser opprimer personne, mais à défendre partout et toujours, dans la mesure de ses moyens, le faible, la veuve et l'orphelin contre leurs oppresseurs, même et surtout si ces derniers sont puissants.
- A ne laisser calomnier personne.
- A ne laisser personne blasphémer.
- A apprendre au monde, principalement par l'exemple d'une vie sans peur et sans reproche, la vraie nature de l'honneur qui est la pratique de la fidélité dans l'humilité.
- A tenir la parole donnée librement.
- A agir de telle sorte *qu'en toutes choses Dieu soit glorifié*¹¹⁶.

2 Vis-à-vis de leur devoir d'état professionnel, les chevaliers doivent mesurer exactement l'étendue des exigences de leur vocation.

111 – Cf. Ap 1, 6 ; 5, 10.

112 – Ep 4, 25.

113 – Ps 77, 3-4.

114 – 2 Tm 4, 2.

115 – Si 4, 28.

116 – *Règle de saint Benoît*, ch. LVII — 1 P 4, 11.

Qu'ils se montrent donc des chrétiens accomplis, soucieux d'imiter le Christ dans la vie laborieuse de Nazareth, afin d'offrir à Dieu leur travail et celui des autres en sacrifice de louange.

Comme le Christ, ils aimeront le travail bien fait, qui procède de l'amour.

Ceux qui auront la charge d'être des chefs seront d'une honnêteté et d'une intégrité parfaite, car *la balance fausse est en horreur au Seigneur, mais le poids juste lui est agréable* ¹¹⁷.

Ils seront toujours justes et équitables, veillant à *donner à chacun selon ses besoins* ¹¹⁸.

Ils aimeront par-dessus tout la vérité ; nulle flatterie dans leurs discours ou dans leur comportement, car l'Apôtre dit : *Si je plaisais encore aux hommes, je ne serais pas serviteur du Christ* ¹¹⁹.

Et c'est pourquoi ils aimeront véritablement leurs compagnons de labeur, recherchant sincèrement le bien commun et se souvenant sans cesse du mot de saint Paul : *Que votre charité soit sans hypocrisie* ¹²⁰.

Ils seront enfin résolus à appliquer intégralement et à faire appliquer la doctrine sociale de l'Église telle qu'on la trouve dans les encycliques des Souverains Pontifes.

3 En combattant pour défendre la Foi, soit en paroles, soit par écrit, soit de tout autre façon, les chevaliers de Notre-Dame se souviendront que la plus sainte des causes ne doit pas être profanée par des moyens indignes d'un soldat du Christ qui a reçu de son Seigneur l'ordre d'aimer ses ennemis ¹²¹.

A travers l'adversaire visible, c'est l'ennemi invisible qui doit être poursuivi ; or celui-ci ne peut être terrassé que par la Vérité, la Justice et l'Amour. Le combat chevaleresque exclut absolument la haine, sous quelque apparence légitime qu'elle se présente, car il procède de la Charité bien comprise, et prend exemple sur le Seigneur chassant les vendeurs du Temple avec la douceur de l'agneau dans le cœur et la vigueur du lion dans le bras.

Les chevaliers doivent donc se préparer aux batailles de Dieu par la prière et la pénitence, la charité et l'humilité, demandant instamment la protection de leur Dame, *terrible comme des bataillons en guerre* ¹²². Qu'ils s'humilient avant tout en considérant combien ils sont indignes de combattre pour le Royaume de Dieu, eux qui n'ont pas encore réussi à s'y soumettre eux-mêmes parfaitement. Qu'ils ne mettent pas leur confiance dans leurs propres forces, mais qu'ils espèrent dans le Seigneur des Armées de qui seul vient la victoire.

Mais dans le combat, ils ne doivent rien négliger de ce qui est humainement nécessaire pour vaincre leurs adversaires. Ils doivent aussi entretenir en eux-mêmes une sainte indignation à la vue des attaques diaboliques contre l'Église, une salutaire horreur des puissances ténébreuses de ce monde, une invincible détestation du mensonge et de l'erreur.

Et quand le moment de combattre est arrivé, qu'ils imitent les Templiers que louait saint Bernard : *Oubliant leur douceur naturelle, ils semblent s'écrier avec le psalmiste : N'ai-je pas haï, Seigneur, ceux qui vous haïssaient, n'ai-je pas séché de douleur à la vue de vos ennemis ?* ¹²³

Qu'ils restent cependant toujours maîtres d'eux mêmes, et même si l'adversaire employait des procédés déshonorants, qu'ils se gardent de l'imiter, car sont à jamais exclus du combat chevaleresque le mensonge, la délation, la fourberie et l'hypocrisie. Mais que la conduite des chevaliers force plutôt l'admiration de leurs adversaires par le désintéressement, la loyauté, la patience et l'intrépidité. C'est alors vraiment qu'ils porteront la ressemblance du Christ-Roi et de ses Anges.

Enfin, ils atteindront la perfection de l'esprit de chevalerie s'ils évitent de se défendre des attaques dirigées contre eux seuls, et s'ils sont toujours et partout animés d'un grand amour pour la Paix, à l'exemple de Jeanne d'Arc, modèle des chevaliers.

Ces règles de combat valent non seulement pour la défense de la Foi et de la civilisation chrétienne, mais dans toute guerre juste.

117 – Pr 11, 1.

118 – Ac 4, 35.

119 – Ga 1, 10.

120 – Rm 12, 9.

121 – Cf. Mt 5, 44.

122 – Ct 6, 10.

123 – Saint Bernard, *Éloge de la Nouvelle Chevalerie*, aux chevaliers du Temple, IV — Ps 138, 21.

XIX

DU DEVOIR D'ENTRAIDE ET D'HOSPITALITÉ

1 Les chevaliers ont le devoir de s'entraider dans toutes les circonstances de la vie et par tous les moyens en leur pouvoir. Si l'un d'eux est sans argent ou sans foyer, ou sans travail, ou en prison, ou poursuivi pour une raison illégitime, tous doivent s'efforcer de porter remède à sa situation. De même, si un frère est en voyage, la maison de chacun lui sera ouverte dans la mesure du possible tout le temps qui sera nécessaire.

2 Ces principes de charité fraternelle seront également appliqués en faveur de tous les hommes selon la vénérable tradition en usage aux époques de foi ; et afin de s'entendre dire au jour du jugement : *Venez les bénis de mon Père... car j'ai eu faim et vous m'avez nourri ; j'ai eu soif et vous m'avez donné à boire ; j'étais sans gîte et vous m'avez recueilli ; j'étais nu et vous m'avez vêtu ; j'étais malade et vous m'avez visité ; j'étais en prison et vous êtes venu à moi...*¹²⁴

XX

DU SERVICE DES PAROISSES

1 Les frères doivent concourir au développement de leur paroisse avec une grande générosité, en participant à ses activités tant liturgiques qu'apostoliques et charitables.

Ils verront en effet dans la paroisse l'Église elle-même, et dans leur propre dévouement une réalisation concrète de la première des fins de l'Ordre : servir la Foi.

2 Ils offriront donc leurs services au curé et pourront même appartenir à toute association paroissiale si cela leur paraît utile et opportun.

3 Ils auront à cœur d'inspirer aux Chrétiens qui les entourent un ardent amour pour la Bienheureuse Vierge Marie. Ils s'efforceront aussi de faire naître ou développer chez eux le sens du sacré et de la hiérarchie, une fidélité aimante et indéfectible vis-à-vis de la Sainte Église, de son chef le Souverain Pontife et des Évêques, le goût de l'Écriture Sainte et de la Liturgie authentique vécue, sans mépris aucun pour les dévotions privées approuvées par l'autorité ecclésiastique ; enfin, l'esprit de charité fraternelle à quoi se reconnaissent les véritables disciples du Christ.

Leur apostolat tendra toujours à amener leurs frères jusqu'aux sources traditionnelles de la vie spirituelle, qui ont formé, avec l'âme chrétienne des âges de foi, toute la civilisation que les chevaliers ont à défendre et à promouvoir.

XXI

DE L'APPARTENANCE DES CHEVALIERS À DES MOUVEMENTS DIVERS

1 A côté des activités communes de l'Ordre, la Règle laisse aux chevaliers l'initiative de leurs activités privées, c'est-à-dire, mis à part le devoir d'état qui prime tout le reste, toute entreprise que leur inspirera leur bon zèle et leur dévouement à l'Église et au Prochain. Bien entendu, ces activités doivent être accomplies dans l'esprit de l'Ordre et selon le Code d'Honneur.

Qu'on se souvienne donc de ces deux principes :

- On est chevalier de Notre-Dame avant tout, en tout, toujours et partout ;
- C'est d'abord au sein de l'Ordre qu'on est chevalier.

2 Si un chevalier croit devoir appartenir à un mouvement quelconque, il le fera avec l'accord du commandeur.

Il apportera à ce mouvement toutes les ressources spirituelles et intellectuelles que l'Ordre lui fournit, sans craindre pour l'Ordre un détrimement quelconque, car dit saint Benoît : *en tout lieu on sert un même Maître et on milite*

*sous un même Roi*¹²⁵, et l'Ordre est au-dessus du succès temporel aussi bien que de l'insuccès puisqu'il est écrit : *Tout ce qui est né de Dieu remporte la victoire sur le monde ; et la victoire qui a vaincu le monde c'est notre foi*¹²⁶. Et saint Paul dit aussi : *Toutes choses concourent au bien de ceux qui aiment Dieu*¹²⁷.

3 Les chevaliers de Notre-Dame peuvent appartenir aux mouvements d'Action Catholique ou à tout autre groupement similaire dont la fin est apostolique ou charitable, ainsi qu'à des confréries de piété.

4 Il en sera de même à l'égard des mouvements sociaux qui suivent la doctrine de l'Église, même s'ils ne sont pas officiellement et nommément catholiques.

5 Quant aux mouvements ou manifestations politiques, les chevaliers comprendront aisément que l'Ordre se place sur un tout autre plan, et que son combat ne saurait s'abaisser jusqu'à devenir une lutte de parti. Néanmoins, ils pourront individuellement donner leur adhésion à un mouvement dont la doctrine et les méthodes seraient en conformité avec l'enseignement des Papes et les principes de l'Ordre, et ceci, en vue de servir la Foi et de défendre l'Église, au moins indirectement.

Ils devront avertir le commandeur de leur appartenance à ce mouvement, et se montreront disposés à s'en retirer sur indication du prieur ou du commandeur. Ceux-ci prendront avis de leur chapitre si cela est opportun.

6 Dans tous les cas, l'appartenance à des partis, associations, sociétés ou mouvements réprouvés par l'Église est interdite.

7 Les chevaliers ne peuvent pas appartenir à un autre Ordre de chevalerie sans une autorisation expresse.

8 Ils ne peuvent pas non plus entrer dans un Tiers-Ordre à partir de leur réception comme écuyers dans l'Ordre de Notre-Dame, mais ils peuvent être oblats d'une abbaye.

Que les chevaliers de Notre-Dame accomplissent partout leur mission, éclairés par la lumière de Marie, *conduits par son esprit, soutenus par son bras et gardés sous sa protection, en sorte qu'ils combattent d'une main et édifieront de l'autre*¹²⁸. AMEN.

EXPLICIT REGULA MILITUM



125 – Règle de saint Benoît, ch. LXI.

126 – 1 Jn 5, 4.

127 – Rm 8, 28.

128 – Saint Louis-Marie GRIGNON DE MONTFORT, op. cit., 48 — cf. Ne 4, 10-17.

APPENDICE

RÉSUMÉ DES OBSERVANCES DE LA RÈGLE

Les obligations et observances strictes des chevaliers se résument ainsi qu'il suit :

- ❖ **CHAQUE JOUR :**
 - une Heure liturgique de l'Office de la Sainte Vierge ;
 - un temps d'oraison mentale.
- ❖ **CHAQUE SEMAINE :**
 - une fois au moins en plus du dimanche : l'assistance à la Messe ;
 - au cours de la semaine : la récitation d'un Rosaire, la lecture méditée d'un passage de la Règle.
- ❖ **UNE FOIS PAR MOIS :**
 - l'assistance au chapitre de commanderie.
- ❖ **SIX FOIS PAR AN :**
 - Messe et Communion à l'occasion de la fête solennelle, des quatre fêtes majeures de l'Ordre, et de la Nativité de saint Jean Baptiste.
- ❖ **AU COURS DE L'ANNÉE :**
 - la lecture fréquente de l'Écriture Sainte ;
 - l'étude nécessaire à la formation doctrinale ;
 - la participation aux activités de l'Ordre, chacun selon ce qui le concerne ;
 - une retraite fermée ;
 - l'acquittement ponctuel du Denier de l'Ordre.

ABRÉVIATIONS

Écriture Sainte

On note les chapitres par un chiffre arabe. Le verset est indiqué après une virgule. On utilise les abréviations de la Bible de Jérusalem.

Exemple : Ep 6, 10-13 ; 1 Jn 5, 4.

| | | |
|----------------------------|-----------------------------------|---------------------------------------|
| Genèse..... Gn | Cantique..... Ct | Matthieu..... Mt |
| Exode..... Ex | Sagesse Sg | Marc..... Mc |
| Lévitique..... Lv | Ecclésiastique (Siracide)..... Si | Luc Lc |
| Nombres Nb | Isaïe Is | Jean Jn |
| Deutéronome Dt | Jérémie Jr | Actes des Apôtres Ac |
| Josué..... Jos | Lamentations Lm | Romains Rm |
| Juges..... Jg | Baruch..... Ba | Corinthiens 1 Co, 2 Co |
| Ruth Rt | Ezéchiel Ez | Galates..... Ga |
| Samuel 1 S, 2 S | Daniel..... Dn | Éphésiens Ep |
| Rois 1 R, 2 R | Osée Os | Philippiens Ph |
| Chroniques..... 1 Ch, 2 Ch | Joel..... Jl | Colossiens..... Col |
| Esdra Esd | Amos..... Am | Thessaloniens..... 1 Th, 2 Th |
| Néhémie..... Ne | Abdias Ab | Timothée 1 Tm, 2 Tm |
| Tobie..... Tb | Jonas..... Jon | Tite..... Tt |
| Judith Jdt | Michée..... Mi | Philémon..... Phm |
| Esther Est | Nahum Na | Hébreux He |
| Maccabées..... 1 M, 2 M | Habaquq Ha | Épître de Jacques..... Jc |
| Job..... Jb | Sophonie..... So | Épîtres de Pierre..... 1 P, 2 P |
| Psaumes..... Ps | Aggée Ag | Épîtres de Jean..... 1 Jn, 2 Jn, 3 Jn |
| Proverbes Pr | Zacharie Za | Épître de Jude..... Jude |
| Ecclésiaste..... Eccl | Malachie..... Ml | Apocalypse Ap |

TABLE DES MATIÈRES

| | |
|--|-----------|
| Prologue | 3 |
| L'ESPRIT DE L'ORDRE | 5 |
| I De la fin de l'Ordre de Notre-Dame | 5 |
| II De la hiérarchie dans l'Ordre | 6 |
| III Quel doit être le chevalier de Notre-Dame | 9 |
| IV Du service de Notre-Dame | 11 |
| V De l'obéissance | 11 |
| VI De la correction fraternelle | 13 |
| VII De la pénitence | 14 |
| OBSERVANCES LITURGIQUES ET SPIRITUELLES | 15 |
| VIII Des fêtes de l'Ordre | 15 |
| IX De la Sainte Messe | 16 |
| X Des Heures de Notre-Dame | 16 |
| XI De l'oraison | 17 |
| XII De la lecture spirituelle | 18 |
| XIII Du Rosaire, de la Couronne Angélique, et de l'Angélus | 19 |
| XIV De la délicatesse dont il faut entourer la Sainte Mère de Dieu | 19 |
| AUTRES OBSERVANCES | 20 |
| XV De l'assistance aux chapitres | 20 |
| XVI Des travaux du corps et de l'esprit | 21 |
| XVII De la vie familiale des chevaliers | 21 |
| XVIII Des devoirs des chevaliers envers le prochain | 22 |
| XIX Du devoir d'entraide et d'hospitalité | 24 |
| XX Du service des Paroisses | 24 |
| XXI De l'appartenance des chevaliers à des mouvements divers | 24 |
| APPENDICE | 26 |
| Résumé des observances de la Règle | 26 |
| Abréviations | 26 |
| Table des matières | 27 |
| PRIERE À NOTRE-DAME DES CHEVALIERS | 28 |

Prière à Notre-Dame des Chevaliers

Nous voici à vos pieds, ô Marie, notre Dame et Suzeraine ! Dans la lumière de votre regard virginal, nous venons puiser des forces nouvelles pour le combat.

Ô Vierge fidèle, nous avons reçu la mission lourde et périlleuse d'élargir ici-bas les frontières du Royaume de Dieu ; nous avons promis de lutter pour le triomphe du Christ-Roi, votre Fils : gardez-nous du parjure !

Reine empreinte de douce majesté, obtenez-nous l'humilité des enfants et la magnanimité des héros : que nul orgueil ne vienne entraver les grandes œuvres de la grâce divine ; que nulle crainte ne vienne compromettre ou retarder notre quête spirituelle.

Ô Vierge immaculée, le monde est loin de la vérité et de la paix ! Partout, le Prince de ce monde a répandu la haine et la violence, le mensonge et l'impureté. La justice et l'honneur sont bafoués, le Nom divin est blasphémé, la Sainte Église est durement éprouvée.

Face aux Puissances des ténèbres, daignez envoyer à notre secours saint Michel et ses légions sacrées, innombrables et glorieuses : qu'ils répandent sur nous leur éclatante lumière et le feu ardent de leur charité. Qu'à leur suite et par leur intercession, nous obtenions un cœur ferme, un jugement clair, une détermination sans retour, et l'amour même de nos ennemis, afin que nous méritions de combattre pour Dieu seul, sans jamais manquer aux lois de l'honneur.

*Que par l'effet de la divine Miséricorde,
la force soit toujours au service du droit,
le riche au service du pauvre,
le puissant au service du faible et du déshérité.*

*Que l'argent soit méprisé, et que soit exaltée la sainte pauvreté ;
que Messire Dieu soit premier servi,
que son règne soit premièrement cherché,
et que le surcroît promis nous soit donné.*

*Ô Vierge, Mère de Dieu, qui écrasez la tête de Satan,
ne permettez pas que nous succombions jamais sous ses coups ;
faites qu'après avoir vécu pour l'honneur de Dieu et le service de nos frères,
nous sachions aussi mourir pour sa gloire.*

*Ô Marie, notre douce Suzeraine, au soir de la bataille,
daignez nous introduire dans la céleste Jérusalem,
là où vous réglez à la droite de votre Fils,
par-dessus tous les Ordres angéliques,
pure créature aux confins de la divinité. Amen !*

15 août 1961